ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Procès-verbal
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 JANVIER 2021

SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON

À Saint-Pierre d'Oléron, Salle du conseil communautaire, le vingt-huit janvier deux mille vingt et un, à quatorze heures trente, Monsieur Michel Parent, Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron ouvre la séance, fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur Brechkoff est désigné secrétaire de séance.

Convocation au conseil communautaire : 22 janvier 2021
Date d'affichage de la convocation : 22 janvier 2021
Conseillers en exercice : 30
Conseillers présents : 25
Nombre de votants : 27

Présents :, BOUGNARD Valérie BRECHKOFF Thibault, CHARTIER Chantal, DELHUMEAU-JAUD Fabienne, DELISEE Martine, FERREIRA François, FROUGIER Sylvie, GAILLOT Bruno, GAZEU Patrick, GENDRE Grégory, GUILBERT Éric, HUMBERT Micheline, HUOT Joseph, JOUTEUX Françoise, LIVENAIS Patrick, MAZERAT Adrien, MONNEREAU Patrick, MORANDEAU Yannick, PARENT Michel, RABELLE Dominique, RAYNAL Philippe, ROBILLARD Patrice, SUEUR Christophe, VILLAUTREIX Marie-Josée, VITET Françoise

Excusés :
BENITO GARCIA Richard pouvoir à JOUTEUX Françoise
CHEVRIER Philippe pouvoir à MONNEREAU Patrick
JOYEUX Nathalie pouvoir à HUOT Joseph
CLERGET Jean-Marie,
COIFFÉ Luc

La séance débute par une présentation des actions de la Mission locale.

Ordre du jour :

1. **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE 3**
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2020 4
3. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - NAVETTE MARITIME - ATTRIBUTION DU DELEGATAIRE 4
4. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L 'OFFICE DE TOURISME DE L'ILE D'OLERON ET DU BASSIN DE MARENNES 5
5. DESIGNATION DE L'ELU REFERENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON À L'APPEL À PROJET « NOUVELLE ORGANISATION DES TERRITOIRES TOURISTIQUES » (NOTT) 5
6. POLE TECHNIQUE –REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE ILEO – DEMANDE DETR 6
7. DEPLACEMENTS – APPEL A PROJETS DETR 7
8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEPLOIEMENT D'UN ESPACE FRANCE SERVICES SUR LE TERRITOIRE DE L'ILE D'OLERON - DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 8
9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TRAVAUX – SUBVENTION DETR 9
10. RMPIO –REHABILITATION DE LA THIEUZINE ET DU CHAI ET CREATION D'UN ATELIER PEDAGOGIQUE POUR LA MAISON ECO-PAYSANNE – DEMANDE DE SUBVENTIONS 9
11. RMPIO –REHABILITATION DU MOULIN DE LA BREE – DEMANDE DE SUBVENTIONS 10
12. ROD – ECOPOLE - VALORISATION DE LA FRACTION LIGNEUSE DES DECHETS VÉGÉTAUX – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 11
13. OLERON 21 – OQL - RÉHABILITATION DU SITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE DES PLACELLES_SAINT PIERRE D'OLÉRON 12
14. OLERON 21 – OQL - RÉHABILITATION DU SITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE L'ILEAU_SAINT PIERRE D'OLÉRON 13
15. OLERON 21 – 20-5-4 - GEMAPI – MARAIS NORD-LACHENAUD – ENTRETIEN / RESTAURATION DE 3 OUVRAGES HYDRAULIQUES EN MARAIS PAPINAUD 14
16. OLERON 21 – 20-5-10 – GEMAPI – MARAIS SUD – CONFORTEMENT DE BERGES – PRISE PETITE FOSSE 15
17. OLÉRON 21 – FICHE ACTION 2 –REHABILITATION DES DESCENTES D'ACCES A LA MER SOUMISES A EROSION 16
18. ENFANCE JEUNESSE – LANCEMENT TRAVAUX MAISON DE L'ENFANCE 17
19. ESPACES NATURELS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - GESTION DU DOMAINE TERRESTRE N°17-815 – SITE DU MARAIS D'OLERON SECTEUR DE FORT ROYER 18
20. DEPLACEMENTS – POURSUITE DE L'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021 19
21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE SUR LE BATIMENT NOMAD ALTERNATIV HABITATION SUR LA ZAE LE PERROTIN 20
22. ESPACES NATURELS –CONVENTION N°8 DE PARTENARIAT AVEC LE CPIE MARENNES-OLERON. 21
23. ROD – ETUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UNE MATÉRIAUTHEQUE 22
24. ROD – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON POUR LA MISE EN PLACE DE COLONNES SEMI-ENTERREES EN CENTRE VILLE – PHASE 2 23
25. - ROD – CONVENTION RELATIVE AUX DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS 24
26. ROD – EQUIPEMENTS DE TRI A DESTINATION DES COMMUNES 24
27. ROD – AVENANT 1 AU MARCHÉ N° 2016-06.1 POUR LE TRI DES MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE ET CONDITIONNEMENT DES CARTONS BRUNS 25
28. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS 26
29. ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE 31
30. ENFANCE JEUNESSE – REGULARISATION AIDE A L'INVESTISSEMENT CONCERNANT LA RELOCALISATION DU MULTI ACCUEIL LE CHATEAU D'OLERON 32
31. DISPOSITIFS D'AIDES A L'HABITAT : VALIDATION DU REGLEMENT DES AIDES A L'HABITAT 2021 32
32. AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – RATTACHEMENT DES CREDITS AU BUDGET 2021 DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS ET NON MANDATEES 33
33. SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : RATTACHEMENT AU BUDGET 2020 DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES ET NON MANDATEES DANS LE CADRE DU PLH 37
34. SUBVENTIONS 2020 A REPORTER EN 2021 38

Le président propose au conseil communautaire l'ajout de délibérations :

35. GENDARMERIE INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTION MARCHE LOT 5 – COUVERTURE TUILE 39
36. ENGAGEMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES 2021 – DELIBERATION DITE SPECIALE 40
37. POLE TECHNIQUE – PROJET DE GESTION TECHNIQUE CENTRALISÉE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE 41

Pas d'objection du conseil communautaire.

1. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire du 30 juillet 2020 a délégué au bureau communautaire certaines attributions. Conformément à la réglementation, le Président informe le conseil des délibérations prises pour l'exercice de cette délégation de juillet à décembre 2020 :

BC170920_1	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITION DE TERRAIN PAR RETROCESSION SAFER	17/09/2020	Délibérations	30/09/2020 : AR Préfecture
BC170920_2	AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE VALIDATION DES AIDES ACCORDÉES	17/09/2020	Délibérations	30/09/2020 : AR Préfecture
BC170920_3	OLERON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ILOT D'ORS - ACQUISITIONS DE TERRAINS	17/09/2020	Délibérations	30/09/2020 : AR Préfecture
BC170920_4	OLERON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS PAR SUBSTITUTION SAFER	17/09/2020	Délibérations	30/09/2020 : AR Préfecture
BC170920_5	OLERON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ILOT PRISE DE CHARPENTAS-ACQUISITION RICOU	17/09/2020	Délibérations	30/09/2020 : AR Préfecture
BC170920_6	AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS BAILLEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE	17/09/2020	Délibérations	30/09/2020 : AR Préfecture
BC170920_7	OLERON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ILOT DE LA BORDELINIERE - ACQUISITION LE BORGNE	17/09/2020	Délibérations	30/09/2020 : AR Préfecture
BC170920_8	OLERON 21 - PROJET DU MOULIN DE LA BREE - ACQUISITION.pdf	17/09/2020	Délibérations	30/09/2020 : AR Préfecture
BC170920_9	OLERON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ILOT BOUTS GRAINS - ACQUISITION CCAS ST DENIS D'OLERON	17/09/2020	Délibérations	30/09/2020 : AR Préfecture
BC170920_10	OLERON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ILOT LA CHEFMALIERE - ACQUISITION BARBREAU	17/09/2020	Délibérations	30/09/2020 : AR Préfecture
BC1501020_1	DEPOT D'OUVRAGES DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX	15/10/2020	Délibérations	16/10/2020 : AR Préfecture
BC151020_2	AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE	15/10/2020	Délibérations	16/10/2020 : AR Préfecture
BC12112020_1	AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE - VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES	12/11/2020	Délibérations	20/11/2020 : AR Préfecture
BC12112020_2A	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES COMMUNE DE GRAND-VILLAGE PLAGE	12/11/2020	Délibérations	20/11/2020 : AR Préfecture
BC12112020_2B	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES CONSORT MASSELIN	12/11/2020	Délibérations	20/11/2020 : AR Préfecture
BC12112020_2C	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES JANSE	12/11/2020	Délibérations	20/11/2020 : AR Préfecture
BC12112020_2D	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES ROBERT	12/11/2020	Délibérations	20/11/2020 : AR Préfecture

BC12112020_3A	PISTE DU PADDOCK - ACQUISITIONS DE TERRAINS A.F.R. ST-PIERRE D'OLERON	12/11/2020	Délibérations	20/11/2020 : AR Préfecture
BC12112020_3B	PISTE DU PADDOCK - ACQUISITIONS DE TERRAINS EARL LE PADDOCK	12/11/2020	Délibérations	20/11/2020 : AR Préfecture
BC12112020_3C	PISTE DU PADDOCK - ACQUISITIONS DE TERRAINS FERMONT	12/11/2020	Délibérations	20/11/2020 : AR Préfecture
BC12112020_3D	PISTE DU PADDOCK - ACQUISITIONS DE TERRAINS GUINOT	12/11/2020	Délibérations	20/11/2020 : AR Préfecture
BC12112020_3E	PISTE DU PADDOCK - ACQUISITIONS DE TERRAINS MARTEAU-TAIRRAZ-SEGUIN	12/11/2020	Délibérations	20/11/2020 : AR Préfecture
BC12112020_3G	PLAN VELO 3 - PISTE DU PADDOCK - ACQUISITIONS DE TERRAINS RODIER	12/11/2020	Délibérations	23/11/2020 : AR Préfecture
BC12112020_3FB	PISTE DU PADDOCK - ACQUISITIONS DE TERRAINS PETIT COLIN	12/11/2020	Délibérations	24/11/2020 : AR Préfecture
BC12112020_5	AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	12/11/2020	Délibérations	24/11/2020 : AR Préfecture
BC12112020_4	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITION DE TERRAIN PARENT	12/11/2020	Délibérations	25/11/2020 : AR Préfecture
BC121120_4	OLÉRON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITION DE TERRAIN PARENT	12/11/2020	Délibérations	08/01/2021 : AR Préfecture
BC101220_1	DBC 2020-12-10 - AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE - VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES	10/12/2020	Délibérations	16/12/2020 : AR Préfecture

Pas d'observation.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2020

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal du 16 décembre 2020.

Pas d'observation.

3. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - NAVETTE MARITIME - ATTRIBUTION DU DELEGATAIRE

Vu la décision du conseil communautaire du 19 février 2020 autorisant le Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron à lancer une procédure de consultation concernant la délégation de service public de la navette maritime.
Vu les articles L.3100-1 et suivants du Code de la Commande Publique (CCP) et des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), précisant les modalités de la procédure de délégation de service public.
Vu la décision de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) du 07/07/2020 d'inviter à présenter une offre pour le candidat CROISIÈRES INTER ÎLES.
Vu la décision de la Commission de Délégation de Service Public du 08/10/2020 donnant pourvoir au Président de la CdC de l'île d'Oléron Monsieur Michel PARENT de négocier avec le candidat CROISIÈRES INTER ÎLES.

Considérant :

- Que dans ce cadre une procédure a été lancée :
    - Un avis de publicité en date du 12 mai 2020 a été publié le 15 mai 2020 au BOAMP. Avis n°20-62586
    - Un avis de publicité en date du 12 mai 2020 a été publié le 15 mai 2020 au JOUE. Avis n°2020/S 095-228189
    - Un avis de publicité a été publié dans la presse spécialisée hebdomadaire LE MARIN (n°3795 du 21/05/2020).

- Publication du dossier sur le profil acheteur marches-sécurises.fr le 15 mai 2020.

- Qu'à l'issue des négociations avec la société CROISIÈRES INTER ÎLES, celle-ci répond dans son ensemble aux attentes de la CdC de l'île d'Oléron décrites dans le cahier des charges ainsi qu'à l'objectif de service public.

Sur proposition du Président de la CdC de l'île d'Oléron, lecture faite du rapport présentant les motifs de choix du délégataire et l'économie générale de la convention

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
- Approuve le projet de convention de la navette maritime, reliant le port de Boyardville de Saint Georges d'Oléron (17190) à celui de La Rochelle, d'une durée de 5 ans, et le choix de la société CROISIÈRES INTER ÎLES comme concessionnaire.
- Autorise Monsieur Le Président de la CdC de l'île d'Oléron à signer la convention de délégation de service public et ses annexes et à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires à son entrée en vigueur.

Pas d'observation.

4. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L 'OFFICE DE TOURISME DE L'ILE D'OLERON ET DU BASSIN DE MARENNES

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
Autorise le président à signer un avenant de prolongation d'une année supplémentaire à la convention partenariale avec l'office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes pour écrire le schéma de développement touristique de l'île d'Oléron, soit jusqu'au 31 mars 2022.

Convention initiale en annexe.

Pas d'observation.

5. DESIGNATION DE L'ELU REFERENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON À L'APPEL À PROJET « NOUVELLE ORGANISATION DES TERRITOIRES TOURISTIQUES » (NOTT)

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient, sous forme d'un appel à projet, les territoires souhaitant s'engager dans une volonté d'amélioration de l'organisation générale de la filière tourisme à travers les orientations majeures suivantes :

- La professionnalisation des acteurs touristiques au regard des besoins définis par le territoire.
- La définition d'une stratégie numérique partagée du territoire en relation avec son positionnement et son programme de formation.
- L'évolution des missions des Offices de Tourisme notamment dans la politique d'accueil de la clientèle, l'amélioration de leurs ressources et de l'observation locale.

Ce nouvel appel à projet, permettant de mobiliser des financements de la Région sur des actions en lien avec les orientations évoquées ci-dessus, représente une opportunité pour le territoire de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron. Un travail de concertation a donc été engagé avec la Communauté de communes du Bassin de Marennes afin de faire acte de candidature commune. Cette candidature a été acceptée lors de la commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine du 16 Novembre 2018 et le dispositif est effectif sur le territoire depuis le Comité de Pilotage de lancement du 13 Mars 2019.

Afin d'actualiser la démarche suite aux échéances électorales de l'année 2020, il convient de désigner un nouvel élu référent de la collectivité pour participer à la gouvernance de la démarche NOTT du territoire.

Après en avoir délibéré, Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés désigne Christophe SUEUR élu référent pour la gouvernance de la démarche NOTT définie conjointement avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Pas d'observation.

6. POLE TECHNIQUE –REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE ILEO – DEMANDE DETR

Construit en 2008 – 2009 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, le complexe aquatique et récréatif dénommé ILEO, a été ouvert au public en juillet 2009.

Considérant que la gestion et l'exploitation d'un complexe aquatique nécessite des connaissances commerciales et techniques spécifiques, par une délibération en date du 23 mars 2005, la CCIO a décidé de confier, par un contrat de délégation de service public, l'exploitation de cet équipement à un opérateur économique. Depuis le 01 Janvier 2021, la société RECREA en assure l'exploitation pour une durée de 6 ans.

Dans le cadre du projet de rénovation du centre aquatique ILEO, les travaux réalisés permettront de proposer à la population oléronaise de nouveaux équipements. Les travaux menés consistent en la création d'équipements (spa extérieur) ou la valorisation d'installations existantes (rénovation du Wave surfer, amélioration du caractère ludique de la rivière lente extérieure, rénovation de l'installation solaire thermique existante).

Pour ce projet, il est possible de solliciter la DETR et d'envisager le plan de financement suivant :

BP (HT) – Rénovation du centre aquatique ILEO à Dolus d'Oléron					
Plan de financement DETR					
Dépenses		Recettes			Etat de la demande
		Financeurs	Base ubventionnable	Montant HT	
Travaux rénovation vague à surf artificielle « Wave surfer »	64 452,00 €	utofinancement		635 046,01 €	
Travaux rénovation Splash Pad	50 277,20 €	tat / DETR (25 %)	846 728,01 €	211 682,00 €	Financement sollicité
Rénovation de l'installation solaire thermique	8 298,81 €				
A.O n°02 : LOT 01 Gros-Œuvre	186 950,00 €				
A.O n°02 : LOT 02 Menuiserie bois	28 000,00 €				
A.O n°02 : LOT 04 CVP	218 750,00 €				
A.O n°02 : LOT 05 Animation – SPA ludique	290 000,00 €				
OTAL	846 728,01 €	OTAL		846 728,01 €	

Rappel : Les travaux débutés dans le cadre du 1er appel d'offre ne sont pas éligibles à une demande de subvention DETR car les marchés ont été signés avant la présente sollicitation subventionnelle.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

ADOPTE le plan de financement proposé.

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 211 682,00 € HT

SOLLICITE une aide de l'Etat et de la Région au titre du CPER accord de relance 2021-2022 au taux maximum autorisé

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021.

[Joseph Hughes informe de l'avancement des travaux : le chantier se déroule selon le calendrier prévu, pour une livraison mi-mai et une ouverture au public le 1er juin ; les ombrières couvriront 30 à 35% de la consommation énergétique.]

7. DEPLACEMENTS – APPEL A PROJETS DETR

Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes de l'île d'Oléron exerce la compétence « création et entretien des itinéraires cyclables » pour promouvoir la pratique du vélo et répondre ainsi aux attentes des touristes et habitants en offrant une alternative aux déplacements automobiles.

Pour l'année 2021, le projet porté par la Communauté de communes consiste en l'aménagement des pistes cyclables listées ci-dessous. Afin de réaliser ce projet, une aide de l'Etat au titre de la DETR peut être demandée selon le plan de financement suivant :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Aménagement de la piste l'Ileau - la Cotinière (Saint-Pierre/Saint-Georges)	266 380,23 €
Aménagement de la piste de la forêt des Saumonards	180 604,00 €
Aménagement de la piste les Mottes Nouvelles (Saint-Denis)	25 779,13 €
Aménagement de la piste la Valinière - la Grossetière (Saint-Pierre)	84 583,60 €
Aménagement de la piste Oulme - les Briganière (Le Château)	67 312,50 €
Aménagement de la piste route du Treuil (Dolus)	205 000,84 €
Aménagement de la piste chenal du Nicot (Le Grand-Village)	42 334,82 €
Aménagement de la piste chemin Guérin (Saint-Trojan)	98 898,76 €
Aménagement de la piste passe de sœurs – l'épinette (Grand-Village)	55 596,90 €
Aménagement de la piste grande plage (Saint-Trojan)	212 152,22 €
Aménagement de la piste Iléo - Dolus (Dolus)	188 000,00 €
Aménagement de la piste de l'Oumière	70 000,00 €
Aménagement de la piste du Riveau	100 500,00 €
Coût HT	**1 597 143,00 €**

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable HT	Montant subvention HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	1 597 143,00 €	479 142,90 €	30,00%
Conseil régional	Sollicité	1 597 143,00 €	239 571,45 €	15,00%
Conseil départemental	Sollicité	1 597 143,00 €	559 000,05 €	35,00%
Autofinancement		1 597 143,00 €	319 428,60 €	20,00%
Coût HT			**1 597 143,00 €**	

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
ADOPTE le projet et son plan de financement proposé.
AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR pour un montant de 479 142,90 € HT.
SOLLICITE une aide de l'Etat et de la Région au titre du CPER accord de relance 2021-2022 au taux maximum autorisé
AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de ce dossier.
DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021.

Monsieur Parent demande si la DREAL pourra être plus souple concernant le choix des revêtements.
Monsieur Sueur répond que cela évolue dans ce sens mais pas pour toutes les pistes. Il rappelle que la CdC, en plus de la création de nouveaux tronçons, retient chaque année un budget spécifique pour l'entretien et la réfection des pistes.

8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEPLOIEMENT D'UN ESPACE FRANCE SERVICES SUR LE TERRITOIRE DE L'ILE D'OLERON - DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR/DSIL

La communauté de communes de l'île d'Oléron travaille à la création d'un espace labellisé France Services, avec une ouverture prévue en septembre 2021.
Cette Maison des Services au Public est un guichet unique d'accueil et d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et du quotidien. Il doit permettre de répondre aux besoins des Oléronais.es en termes d'accès aux droits, à l'information et aux services.
Les 3 grandes missions de la France Services sont :

- Accompagner à la réalisation des démarches,
- Aider à la connexion et à l'apprentissage du numérique,
- Informer les usagers sur l'accès aux droits et l'offre de services du territoire.

Pour assurer l'ensemble des prestations et missions, les agents de la Maison des Services au Public vont s'appuyer sur des équipements numériques adaptés aux besoins multiples des usagers :

- 1 ordinateur dédié aux visio-conférences pour les permanences en distanciel des différents opérateurs (DGFIP, CPAM, CAF…) avec imprimante-scan
- 4 ordinateurs pour l'espace numérique (démarches individuelles, démarches accompagnées…)
- Parc de matériel itinérant pour les permanences de l'agent France Service dans les communes et les permanences/ateliers itinérants du conseil numérique : 5 ordinateurs portables, boîtier 4 G et imprimante-scan
- 1 copieur professionnel
- 1 borne wi-fi

Afin de mener à bien cet investissement indispensable à la mise en œuvre de la France Services et au regard des dépenses d'investissement subventionnables, la CdC souhaite solliciter les fonds DETR (30%) et DSIL (50%) sur l'acquisition de matériel informatique et numérique (environ 30 000 €).

Le plan de financement prévisionnel de l'action est le suivant :

BESOINS	HT	RESSOURCES	HT
Frais d'établissement	**0**		
Immatriculation, statuts, actes notariés	0		0
			0
Immobilisations Incorporelles	**0**		
Achat fonds de commerce, droit au bail	0	**Emprunt**	**0**
			0
Immobilisations corporelles	**84 000**		0
Travaux, aménagement	10 000		
Achat véhicules	24 000		
Achat immobilier	0	**Subventions**	**24 000**
Enseigne, panneaux	5 000	Etat DETR	9 000
Matériel informatique et numérique	30 000	Etat DSIL	15 000
Mobilier	15 000	Région	0
Equipements	0	Département	0
Immobilisations Financieres	**0**	**Participation CdC**	**60 000**
Dépôt de garantie, caution	0		
TOTAL DES BESOINS	**84 000**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**84 000**

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention M.Gendre)

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Monsieur Parent informe que la Maison des services au public ouvrira ses portes en septembre 2021 dans les bureaux faisant face à la Communauté de communes derrière le parking. Il indique souhaiter construire un bâtiment pour accueillir ce service.
Monsieur Gendre demande si on a une idée de comparaison du coût de la Maison des services au public par rapport à la participation de la CdC à la Maison des initiatives et des services.

9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TRAVAUX – SUBVENTION DETR

Dans le cadre de sa compétence d'aménagement et gestion des zones d'activités économiques, la CDC se doit d'entretenir les zones existantes. Pour l'année 2021, il a été décidé de traiter la zone d'activité « Les Aires » sur la commune de Grand Village Plage.
Le plan de financement prévisionnel des travaux s'établirait comme donc suit :

DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant HT	%	Nature	Montant € HT	%
Réalisation d'une voirie	50 400 €	64 %	DETR	23 610 €	30 %
Réalisation des entrées de lots en béton	10 500 €	13 %	SDEER	7 450 €	10 %
Réseau d'éclairage public + 6 EP	14 300 €	18 %	CCIO	47 640 €	60 %
Aménagement d'espace vert	1 000 €	2 %			
Travaux de signalétique	2 500 €	3 %			
Total	78 700 €	100,00%		78 700 €	100,00%

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le Président à :

- solliciter les aides au titre de la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires ruraux,
- signer tout acte afférent à ces subventions.

Pas d'observation.

10. RMPIO –REHABILITATION DE LA THIEUZINE ET DU CHAI ET CREATION D'UN ATELIER PEDAGOGIQUE POUR LA MAISON ECO-PAYSANNE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après la création d'un centre d'interprétation en 2019, le site de la Maison éco-paysanne entre dans la deuxième phase de son projet de réhabilitation avec la restauration de la thieuzine et du chai. Ces espaces sont destinés à recevoir du public autour de la présentation d'un intérieur traditionnel oléronais et de ses dépendances. Afin de développer des actions pédagogiques, de multiplier les possibilités d'animations et d'accueil du public grâce à la permanence d'un conseiller info énergie habitat, la création d'un atelier pédagogique complète l'ensemble de ce dispositif de mise en valeur.

Du côté de la maîtrise d'œuvre, le projet a été confié à une équipe d'architectes, Isabelle Dupin et Lucas Clouzeau, sensibles à l'éco-construction.
Ce projet offre une opportunité d'organiser des chantiers participatifs afin de rendre didactique les différentes phases de construction ainsi que les choix techniques et de matériaux qui y ont été faits.

Pour ce projet il est possible d'envisager les financements suivants :

BP – Maison éco-paysanne

Dépenses		Recettes		Etat de la demande
Mission maîtrise d'œuvre	40 614€	Etat / DSIL exceptionnelle (25%)	115 293€	Financement sollicité
Travaux	420 559€	Région (25%)	115 293€	Financement sollicité
		Département / CD17 (30%)	138 351€	Financement sollicité
		Autofinancement	92 236€	
TOTAL HT	461 173€	TOTAL	461 173€	
TOTAL TTC	553 407,6€			

Rappel : Etant donné que les bâtiments ne sont ni classés ni inscrits au titre des monuments historiques et que les collections ne sont pas labellisées au titre des Musées de France, le projet la Maison éco-paysanne ne peut être éligible aux aides de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
ADOPTE le plan de financement proposé.

APPROUVE le montant de l'opération de 461 173 € HT et 553 407,6€ TTC.

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DSIL exceptionnelle pour un montant de 115 293 €.
AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 115 293 €.
AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental de la Charente-Maritime pour un montant de 138 351 €.
AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021.

Madame Vitet en profite pour proposer l'acquisition de réhausseurs pour faciliter la découverte du musée pour les plus jeunes, notamment au niveau des ateliers tactiles et sensoriels des 3/4 ans.
Monsieur Robillard indique que l'investissement sur le chai est essentiel pour mener les ateliers et que les travaux de la thieuzine ont été fait par des ateliers participatifs.

11. RMPIO –REHABILITATION DU MOULIN DE LA BREE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Annule et remplace la délibération du 30 mars 2016

En 2016, au stade de préprogramme, la Communauté de Communes a sollicité une subvention auprès du Département pour une enveloppe de travaux estimée à 1 500 000,00€ HT. En cinq ans, le projet ayant évolué, il a été décidé de refaire une demande de subvention globale auprès du Conseil Départemental en intégrant la scénographie. Les montants sont actualisés au stade d'appel d'offres pour les travaux architecturaux et scénographiques.

Ainsi, il est possible d'envisager le plan de financement suivant :

BP –Moulin de La Brée						
Dépenses		Recettes				
Poste	Montant		Base éligible	Financement	Taux participation /base éligible	*Financement*
Mission maîtrise d'œuvre	221 132,55 €	UE / FEADER (1.6%)	1 641 139,00 €	38 935,00 €	2,4%	*obtenu*
Mécanisme	302 995,00 €	Etat / DSIL exceptionnelle (14,5%)	1 802 815,00 €	349 531,00 €	19,4%	*obtenu*
Travaux	1 641 139,00 €	Etat / DSIL contrat de ruralité phase 1 (3,8%)	302 995,00 €	90 644,25 €	29,9%	*obtenu*
Scénographie	238 460,00 €	Etat / DSIL contrat	1 802 815,00 €	94 559,00 €	5,2%	*obtenu*

		de ruralité phase 2 (3,9%)				
		Région / CRDD (17,2%)	1 650 000,00 €	412 500,00 €	25,0%	*obtenu*
		Département / CD17 (20%)	2 403 726,55 €	480 745,31 €	20,0%	*sollicité*
		Fonds de dotation CAUE (4,9%)	2 182 594,00 €	118 000,00 €	5,4%	*obtenu*
		Mécénat (0,5%)	2 403 726,55 €	11 000,00 €	0,5%	*obtenu*
		Fondation du patrimoine (1,2%)	311 562,00 €	30 000,00 €	9,6%	*en cours*
		Autofinancement (32,36%)	2 403 726,55 €	777 811,99 €		
TOTAL HT	2 403 726,55 €	TOTAL		2 403 726,55 €		
TOTAL TTC	2 884 471,82 €					

Rappel : Etant donné que les bâtiments ne sont ni classés ni inscrits au titre des monuments historiques et que les collections ne sont pas labellisées au titre des Musées de France, le projet du Moulin de La Brée ne peut être éligible aux aides de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
ADOPTE le plan de financement proposé.

APPROUVE le montant de l'opération de 2 403 726,55 € HT soit 2 884 471,82 € TTC.

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant de 480 745,31 € HT

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021.

[Joseph Hughes informe de l'avancement du chantier. Il indique que l'infructuosité de certains lots risquent de retarder le chantier. Il informe de l'entente de la commune et la Communauté de communes sur le foncier. Il dit que les principes de la scénographie ont été validés par le président et le conseil municipal de La Brée-Les-Bains.]

Monsieur Parent dit que les appels d'offre sont en ce moment assez défavorables aux communes (covid, technicité…)

12. ROD – ECOPOLE - VALORISATION DE LA FRACTION LIGNEUSE DES DECHETS VÉGÉTAUX – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Vu la reconnaissance du programme Oléron Zéro Déchets par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » le 13 novembre 2015.
Vu la délibération du conseil communautaire du 20 Septembre 2017 autorisant la signature d'un Contrat d'Objectifs D'Economie Circulaire avec l'ADEME,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2019 pour l'étude de valorisation de la fraction ligneuse de déchets végétaux
Vu l'avis favorable du comité de pilotage déchets et du conseil d'exploitation de la Régie Oléron Déchets sur le projet de valorisation de la fraction ligneuse des déchets végétaux,

Le site de l'Ecopôle de l'île d'Oléron collecte les déchets végétaux (tailles, tontes et autres) des particuliers et des professionnels de l'île qui sont dirigés et traités sur la plateforme de compostage. Depuis 2014, entre 11 500 tonnes et 12 000 tonnes de déchets végétaux sont collectés alors que la plateforme de compostage est dimensionnée pour en traiter entre 8 000 et 10 000. Par conséquent, une partie des déchets végétaux est évacuée vers une plateforme de compostage sur le continent.

Par ailleurs, la communauté de communes de l'île d'Oléron est engagée dans les démarches TEPOS (Territoire à énergie positive) et TER (Territoire Econome en Ressources). Le territoire a donc réfléchi à la possibilité d'utiliser des ressources locales d'énergie pour alimenter en combustible les oléronais.

La collectivité a réalisé une étude en 2019 et 2020 visant à connaitre la faisabilité de la valorisation de la fraction ligneuse des déchets verts en amont du processus de compostage afin de diminuer les quantités de refus de criblage et de valoriser cette partie ligneuse en combustible de manière à satisfaire les objectifs du programme TEPOS. Cette étude a obtenu le soutien financier de l'ADEME, de la Région Nouvelle Aquitaine et du fond européen LEADER, et a été réalisé par le bureau d'études RAGT Energie.

Les résultats de l'étude ont permis de :

- Démontrer que les déchets végétaux collectés sur Oléron ne permettent pas de produire un combustible de qualité pour les particuliers tels que les pellets ou buchettes compressées, les seuils de normes atteint permettent de produire de la plaquette à destination des chaufferies collectives.
- Définir le meilleur couple de machines (broyeur / crible) permettant d'extraire la fraction ligneuse des déchets végétaux, de manière qualitative et quantité.

Aussi, pour poursuivre le travail engagé, la collectivité a décidé de lancer les opérations d'investissement qui permettront d'extraire la fraction ligneuse des végétaux, par l'acquisition d'un broyeur et d'un crible spécifiques, pour produire de la plaquette de bois à destination des chaufferies, ainsi que du paillis. Egalement le projet nécessite d'aménager la plateforme bois existante en créant des casses de stockage pour les produits issus du recyclage grâce à des blocs en bétons préfabriqués.
Des devis réalisés auprès de différents fournisseurs ont permis de budgéter et évaluer le projet à

Les financements de l'Etat, par le biais de la Dotation en Equipement des Territoires Ruraux 2018, sont sollicités, ainsi que ceux de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES				*Taux de participation à l'ensemble du projet*
		Structures	Montant éligible	Taux	Montant	
Acquisition machines	804 024,00 €	Fonds propres ROD	909 822,30	20%	181 964,46 €	*20,00%*
Travaux (fourniture et pose de murs)	105 798,30 €	Etat (DETR)	909 822,30	30%	272 946,69 €	*30,00%*
		Région	909 822,30	50%	454 911,15 €	*50,00%*
TOTAL :	909 822,30 €				909 822,30 €	*100,00%*

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le projet,
VALIDE le plan de financement l'opération,
ATTESTE de l'inscription du projet au budget de l'années 2021,
AUTORISE le Président à solliciter une participation financière auprès de l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès de la Région Nouvelle Aquitaine d'après le plan de financement présenté ci-avant.
AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces aides.

Pas d'observation.

13. OLERON 21 – OQL - RÉHABILITATION DU SITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE DES PLACELLES_SAINT PIERRE D'OLÉRON

Dans le cadre du dispositif Oléron 21 prévu par le Département de Charente Maritime qui se déroulera sur 3 années (2019-2021), les aménagements d'accueil du public dans les espaces naturels proches du littoral sont éligibles au programme de financement dédié par le CD17.

Les études de faisabilité et de définition ont été présentées en Comité de Gestionnaires le 19 juin 2019 et les grandes orientations des projets validées.
Les études réglementaires ont été réalisées par le bureau d'étude ONF et les travaux sont envisagés premier semestre 2021. Les autorisations administratives ont été obtenues notamment l'Avis favorable de la CNDPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) et le Permis d'Aménager délivré en date du 11 décembre 2021.

Un programme d'aménagement permettant de requalifier l'espace a été élaboré et traitera spécifiquement les points suivants :

- Requalification des voiries et des zones de stationnements (revêtements calcaire et bi couche clair).
- Création d'une voie cyclable à l'intérieur du site desservant le parking vélos.
- Réorganisation du sens de circulation (entrée et sortie uniques), des stationnements voitures avec places PMR, réduction de 15 places de stationnements voitures (passage de 74 places avant travaux à 59 places après travaux), aménagement d'un parking moto.
- Réaménagement parking vélos avec 117 places vélos (30 places avant travaux à 117 places après travaux).
- Canalisation du public (remplacement du caillebotis d'accès à la plage, mise en œuvre de clôtures et ganivelles)
- Remplacement des toilettes existantes (hors d'usages) par un sanitaire autonome et écologique (gestion des effluents par lombricompostage)

Avant consultation des entreprises le coût estimé par le bureau d'étude ONF, le montant des travaux de réhabilitation du site et les répartitions de co-financement sont indiqués dans le tableau suivant :

		Communauté de Communes Ile d'Oléron		Département Charente Maritime Oléron 21	
	Montant total HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT
TRAVAUX Site Placelle - Réhabilitation globale du site/ Travaux, Etudes Réglementaires et maitrise d'œuvre	121 300 €	20%	24 260 €	80%	97 040 €

Vu l'obtention des autorisations administratives,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

- Autorise et sollicite l'intégration de cette étude à la fiche action n°4 du programme d'actions *Oléron 21*
- Approuve le plan de financement détaillé ci-dessus,
- Autorise à solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil départemental de Charente-Maritime

Monsieur Parent dit que les communes ne participent plus financièrement à ces aménagements grâce au dispositif Oléron 21 du Département.

14. OLERON 21 – OQL - RÉHABILITATION DU SITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE L'ILEAU_SAINT PIERRE D'OLÉRON

Dans le cadre du dispositif Oléron 21 prévu par le Département de Charente Maritime qui se déroulera sur 3 années (2019-2021), les aménagements d'accueil du public dans les espaces naturels proches du littoral sont éligibles au programme de financement dédié par le CD17.

Les études de faisabilité et de définition ont été présentées en Comité de Gestionnaires le 19 juin 2019 et les grandes orientations des projets validées.
Les études réglementaires ont été réalisées par le bureau d'étude ONF et les travaux sont envisagés premier semestre 2021. Les autorisations administratives ont été obtenues notamment l'Avis favorable de la CNDPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) et le Permis d'Aménage délivré en date du 11 décembre 2020.

Un programme d'aménagement permettant de requalifier l'espace a été élaboré et traitera spécifiquement les points suivants :

- Requalification des voiries et des zones de stationnements.

- Réorganisation des stationnements voitures sur un seul côté de la voie d'accès (côté sud) avec réduction de 17 places de stationnements voitures (passage de 33 places avant travaux à 16 places après travaux),
- Réaménagement parking vélos avec augmentation de 26 places vélos (30 places avant travaux à 56 places après travaux).
- Canalisation du public (clôtures et ganivelles), remplacement de la signalétique.

Avant consultation des entreprises le coût estimé par le bureau d'étude ONF, le montant des travaux de réhabilitation du site et les répartitions de co-financement sont indiqués dans le tableau suivant :

		Communauté de Communes Ile d'Oléron		Département Charente Maritime Oléron 21	
	Montant total HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT
TRAVAUX Site l'Ileau - Réhabilitation globale du site/ Travaux, Etudes Réglementaires et maitrise d'œuvre	67 100 €	20%	13 420 €	80%	53 680 €

Vu l'obtention des autorisations administratives,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
- Autorise et sollicite l'intégration de cette étude à la fiche action n°4 du programme d'actions *Oléron 21*
- Approuve le plan de financement détaillé ci-dessus,
- Autorise à solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil départemental de Charente-Maritime

Pas d'observation.

15. OLERON 21 – 20-5-4 - GEMAPI – MARAIS NORD-LACHENAUD – ENTRETIEN / RESTAURATION DE 3 OUVRAGES HYDRAULIQUES EN MARAIS PAPINAUD

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au 1er janvier 2018, l'intercommunalité devenant à cette date compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2018, décrivant les actions mises en œuvre par la Communauté de communes de l'île d'Oléron pour l'exercice de cette nouvelle compétences GEMAPI ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 mars 2020, adoptant le périmètre d'intervention et la classification des réseaux hydrauliques de marais primaires (d'intérêt collectif) ;

Dans le cadre de sa prise de compétence GEMAPI, la Communauté de communes de l'île d'Oléron assure des opérations d'entretien et de restauration pour la protection des personnes et des biens face au risque de submersion ainsi que pour la préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques.

En continuité des travaux de sécurisation, d'entretien et de restauration réalisés par la Communauté de communes depuis 2018 sur une partie des ouvrages hydrauliques (écluses) des marais Nord de l'île d'Oléron (Papinaud et Douhet), d'autres interventions d'entretien et de restauration d'ouvrages hydrauliques doivent être menées en marais Papinaud afin d'améliorer sa fonctionnalité hydraulique et sa gestion.

L'action 20-5-4 concerne une opération de travaux d'entretien et de restauration de 3 ouvrages hydrauliques du marais Papinaud à savoir, les écluses nommées « Papinaud » + « Doucin » + « 3 Pierres » (exutoire en mer). Les écluses Papinaud et Doucin sont primordiales pour le fonctionnement hydraulique du marais global dit de Lachenaud puisqu'elles permettent d'évacuer les eaux pluviales du bassin versant. Quant à l'exutoire des 3 Pierres, il permet l'évacuation du pluvial à la mer et l'alimentation de tout le marais Papinaud en eau salée.

Aujourd'hui, ces 3 ouvrages présentent des désordres multiples tel que des problèmes d'étanchéité, d'affouillements latéraux aux ouvrages (souvent dus à la présence de ragondins) et d'érosion de berges mitoyennes aux ouvrages.

Des opérations de travaux sont donc nécessaires pour restaurer le bon état de fonctionnement de chacun de ces ouvrages qui sont concernés par le réseau hydraulique classé d'intérêt collectif et donc sous compétence intercommunale.

La Communauté de communes, en tant qu'autorité compétente en GEMAPI, assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux estimés à 72 500€ H, soit 87 000€ TTC.

La Communauté de Communes sollicitera à minima les partenaires financiers suivants : Région Nouvelle Aquitaine et Conseil Départemental de la Charente-Maritime selon le plan de financement ci-après.

ECLUSES (action Oléron 21–20-5-4)	COUT ESTIME	FINANCEMENTS POTENTIELS (%)		
		Conseil départemental Charente-Maritime (60%)	Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	Communauté de communes de l'île d'Oléron (20%)
Entretien / restauration de l'écluse « Papinaud »	35 500€ HT	21 300€ HT	7 100€ HT	7 100€ HT
Entretien / restauration de l'écluse « Doucin »	27 000€ HT	16 200€ HT	5 400€ HT	5 400€ HT
Entretien / restauration de l'écluse « 3 Pierres »	10 000€ HT	6 000€ HT	2 000€ HT	2 000€ HT
TOTAL	72 500€ HT	43 500€ HT	14 500€ HT	14 500€ HT

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
- APPROUVE l'opération et le plan de financement proposés.
- AUTORISE le Président à solliciter les aides financières possibles auprès des institutions et des partenaires de l'opération au taux le plus élevé possible, pour un autofinancement minimal de la Communauté de communes à hauteur de 20%.
- AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à cette opération de travaux.
- AUTORISE le Président à inscrire les dépenses au budget prévisionnel 2021.

Monsieur Parent demande si on peut éviter les conflits d'usages.
Madame Rabelle répond qu'il y a une prise de conscience sur l'importance d'entretenir les marais. Elle dit que cela se passe globalement bien et souligne la compétence des services.

16. OLERON 21 – 20-5-10 – GEMAPI – MARAIS SUD – CONFORTEMENT DE BERGES – PRISE PETITE FOSSE

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au 1er janvier 2018, l'intercommunalité devenant à cette date compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2018, décrivant les actions mises en œuvre par la Communauté de communes de l'île d'Oléron pour l'exercice de cette nouvelle compétences GEMAPI ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 mars 2020, adoptant le périmètre d'intervention et la classification des réseaux hydrauliques de marais primaires (d'intérêt collectif) ;

Dans le cadre de sa prise de compétence GEMAPI, la Communauté de communes de l'île d'Oléron assure des opérations d'entretien et de restauration pour la protection des personnes et des biens face au risque de submersion ainsi que pour la préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques.

En janvier 2018, suite aux forts coefficients de marée et aux importantes précipitations, une brèche commence à se former sur la berge du Nicot au niveau de la prise de la Petite Fosse. Un pansement provisoire est alors posé en urgence lors du même mois à l'initiative de l'ancien syndicat de marais. En septembre 2018, des travaux de confortement pérennes de la berge sont réalisés sur 70ml par la communauté de communes (suite au transfert de compétence GEMAPI). Les travaux ont alors consisté en un piquetage avec apport de terre sur la berge et d'un piquetage jointif de consolidation de l'ouvrage de prise d'eau.

En novembre 2018, il est constaté que la berge en amont des travaux réalisés en 2018 est fortement fragilisée avec formation d'un début de brèche.

Afin d'assurer la pérennité des travaux réalisés en 2018 et, de manière plus générale, la fonctionnalité hydraulique du chenal, il est nécessaire de consolider la berge longeant le chenal sur environ 110 ml et de colmater la brèche. Le réseau hydraulique concerné est classé d'intérêt collectif et donc sous compétence intercommunale. Cette opération de travaux répond notamment à des enjeux économiques puisque des bassins ostréicoles actuellement exploités sont concernés par le risque de rupture de brèche et de submersion de l'outil de travail de l'exploitant.

La Communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux en tant qu'autorité compétente en GEMAPI pur un montant de travaux estimé à 73 500€ HT, soit 88 200€ TTC.

La Communauté de Communes sollicitera à minima les partenaires financiers suivants : Région Nouvelle Aquitaine et Conseil Départemental de la Charente-Maritime selon le plan de financement ci-dessous.

Conseil Départemental 17 (Oléron 21 : action 20-5-10)	60%	44 100€ HT
Région Nouvelle Aquitaine (Oléron 21 : action 20-5-10)	20%	14 700€ HT
Communauté de communes de l'île d'Oléron	20%	14 700€ HT
TOTAL	100%	73 500€ HT

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
- APPROUVE l'opération et le plan de financement proposés.
- AUTORISE le Président à solliciter les aides financières possibles auprès des institutions et des partenaires de l'opération au taux le plus élevé possible, pour un autofinancement minimal de la Communauté de communes à hauteur de 20%.
- AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à cette opération de travaux.
- AUTORISE le Président à inscrire les dépenses au budget prévisionnel 2021.

Monsieur Robillard dit l'importance de réaliser ces travaux car il y a une activité ostréicole dans le secteur.
Monsieur Parent dit qu'il faut engager une réflexion sur les associations syndicales qui n'ont pas les moyens d'assumer de lourds investissements.
Madame Rabelle dit qu'il s'agit d'une mission d'intérêt général laissée à des propriétaires privés qui n'en ont pas toujours besoin.
Monsieur Parent dit que c'est un enjeu important car les marais couvrent 30% du territoire oléronais.

17. OLÉRON 21 – FICHE ACTION 2 –REHABILITATION DES DESCENTES D'ACCES A LA MER SOUMISES A EROSION

Face à l'érosion chronique de certains secteurs, de nombreuses descentes d'accès à la mer sur l'île d'Oléron sont menacées de déstabilisation ou sont impropres au passage du public dans les normes de sécurité. Leur constitution n'est pas vraiment adaptée aux sollicitations qu'elles subissent.

Ainsi, la Communauté de communes de l'île d'Oléron souhaite engager une réflexion globale sur la réhabilitation des descentes d'accès à la mer sur son territoire, via une étude de prestations intellectuelles décomposée en 2 phases :

- Phase 1 : étude de faisabilité pour la réhabilitation de 4 descentes d'accès à la mer :
  - Fauche-Prère (St Pierre d'Oléron),
  - Domino (St Georges d'Oléron),
  - Les Normands (La Brée-les-bains)
  - L'Ecuissière (Dolus d'Oléron).
- Phase 2 : étude d'avant-projet pour le réaménagement de la descente à la mer de la Rémigeasse (Dolus d'Oléron).

La mission demandée est un marché de prestations intellectuelles permettant d'assurer les objectifs suivants :

- Etat des lieux précis des désordres structurels des descentes d'accès la mer,
- Définition des causes qui en sont à l'origine,
- Précisions des conditions de projet qui permettent de dimensionner ces structures dans les règles de l'art,
- Définition de propositions techniques à deux niveaux de définition (étude de faisabilité ou Avant-projet), pour réhabiliter durablement ces descentes, en prenant en compte l'aléa érosion identifié,

- ❖ D'assortir ces propositions des coupes types, vues en plans, estimations financières et méthodologies requises selon le niveau de précision demandé,
- ❖ De dresser une liste des études et prospections complémentaires éventuellement nécessaires.

Dans le cadre du dispositif *Oléron 21* prévu par le Département de Charente-Maritime (CD17) qui se déroulera sur 3 années (2019-2021), les aménagements d'accueil du public sont éligibles au programme de financement (Fiche action 2: Aménagement d'accueil du public.

Le CD17 peut participer à hauteur de 80% du montant hors taxe des travaux. La participation de la CdCIO s'élèverait donc à hauteur de 20% du montant hors taxe des travaux.

L'étude sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de l'île d'Oléron.

Conformément au cadre partenarial établi dans cette convention signée entre la CdCIO et le département de Charente Maritime, l'engagement des interventions prévoit une répartition financière estimée comme suit :

		Conseil Départemental 17		Communauté de Communes	
	Montant total HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT
Réhabilitation des descentes d'accès à la mer soumises à l'érosion	40 000.00 €	80 %	32 000.00 €	20 %	8 000.00 €

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

- Autorise et sollicite l'intégration de cette étude à la fiche action n°2 du programme d'actions *Oléron 21*
- Approuve le plan de financement détaillé ci-dessus,
- Autorise à solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil départemental de Charente-Maritime.

Pas d'observation.

18. ENFANCE JEUNESSE – LANCEMENT TRAVAUX MAISON DE L'ENFANCE

La Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron a acquis la compétence enfance jeunesse en avril 2011, et a notamment pris la responsabilité des accueils collectifs de mineurs.

Le bâtiment de la Maison de l'enfance a été identifié après analyse par le Conseiller en Energie Participative comme un bâtiment énergivore dans le patrimoine de la CDC, confirmé par l'audit énergétique mené en 2019 par le Groupe Alliance TH2i.
En parallèle, la Maison de l'enfance nécessite des améliorations, le bâtiment n'étant plus fonctionnel au regard des besoins d'utilisations actuels, notamment concernant l'accueil des moins de 6 ans.

Le projet sera axé autour des objectifs suivants :

- L'amélioration de la fonctionnalité en vue d'accueillir au mieux et dans le respect des obligations règlementaires les enfants
- L'accessibilité PMR de l'établissement notamment pour l'accueil des adolescents
- La garantie de la sécurité des enfants notamment en respect des consignes « Vigipirate » et particulièrement au moment de la dépose devant le bâtiment
- La prise en compte des risques sanitaires émergeants en limitant la présence de substances préoccupantes dans l'environnement des enfants
- La garantie du maintien de l'hygiène dans les locaux
- L'amélioration du confort thermique et acoustique tout en réduisant l'impact énergétique du bâtiment
- L'amélioration des conditions de travail pour le personnel

Divers partenaires financiers peuvent accompagner le projet, la réalisation de la rénovation étant soumise aux acceptations de ces soutiens. La Caf de Charente Maritime ainsi que le Conseil départemental 17 seraient les principaux financeurs.

Budget prévisionnel :

MAISON DE L'ENFANCE - SAINT-PIERRE D'OLERON				
CHARGES RENOVATION		**PRODUITS RENOVATION**		
ESPACE ENTREE	107 210,00 €			
ESPACE ACTIVITES MODIFICATIONS	80 640,00 €	REGION		
ESPACE ADOS	30 750,00 €	CAF	80 000,00 €	**20%**
NIVEAU 1 ADMINISTRATION	18 010,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 (30% montant des travaux avec plafond de	119 523,60 €	**30%**
ESPACES EXTERIEURS	25 700,00 €			
RENOVATION ENERGETIQUE	70 000,00 €	AUTRE		
MISSIONS ANNEXES ASSOCIEES	66 102,00 €	PORTAGE COLLECTIVITE	198 888,40 €	**50%**
MONTANT TOTAL H.T	**398 412,00 €**	TOTAL HT	**398 412,00 €**	

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

- VALIDE le lancement du projet de rénovation de la Maison de l'enfance à Saint Pierre d'Oléron
- AUTORISE le Président à solliciter la participation financière de la CAF
- AUTORISE le Président à solliciter la participation financière du Conseil Départemental de Charente Maritime

Monsieur Parent demande l'échéance de ce projet.
[Joseph Hughes répond que cela pourrait avoir lieu en 2022 selon le planning de fonctionnement du site.]

19. ESPACES NATURELS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - GESTION DU DOMAINE TERRESTRE N°17-815 – SITE DU MARAIS D'OLERON SECTEUR DE FORT ROYER

Depuis plusieurs années, le Conservatoire du littoral mène une politique foncière sur l'île d'Oléron visant les marais et ensembles dunaires de l'est de l'île. Celle-ci s'est renforcée depuis 2005 sur une grande partie des marais nord-est de l'île et ne cesse d'augmenter depuis. Actuellement, le Conservatoire du littoral est propriétaire d'environ 600 hectares du territoire oléronais. Toutefois, la gestion de ces terrains acquis ne peut pas être assurée par le Conservatoire lui-même mais doit être déléguée.

En parallèle, la Communauté de communes de l'île d'Oléron mène depuis 2011, une politique de gestion des espaces naturels de l'île afin de préserver et de valoriser ce patrimoine naturel tout en assurant la pérennité et le développement des activités primaires locales (agriculture, conchyliculture, saliculture), qui participent à la préservation d'une mosaïque de milieux à différents stades d'évolution, essentielle au maintien de la biodiversité.

Le Conservatoire du littoral, qui reconnaît le rôle et les compétences statutaires de l'intercommunalité dans le domaine de la gestion et préservation des espaces naturels, lui délègue depuis avril 2014 la gestion de certains de ses domaines terrestres comme par exemple le site de la dune du Douhet.

Suite à des travaux de remise en état du chemin rural de l'Ilette n°120 (commune de St-Pierre d'Oléron) et de travaux de restauration des corridors écologiques réalisés fin 2019/ début 2020 par la Communauté de communes, cette dernière se voit confier la gestion d'une partie du site terrestre dénommé Site du Marais d'Oléron/secteur de Fort Royer (n°17-815) acquis par le Conservatoire du Littoral.

Cette délégation de gestion du site à la Communauté de communes de l'île d'Oléron s'effectue dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 23 avril 2019 portant régularisation de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces animales protégées et de leurs habitats. Cet arrêté comporte des mesures de compensation et d'accompagnement confiées à la Communauté de communes de l'île d'Oléron, notamment :

- L'animation du comité de pilotage mis en place dans le cadre de l'arrêté cité ci-dessus ; ce comité réunit les services de l'Etat (DDTM + DREAL), le Conservatoire du littoral, le Conservatoire Régional des Espaces naturels, le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et l'association OBIOS.
- La mise en œuvre d'une notice de gestion du site élaborée en concertation avec les membres du comité de pilotage.

La convention ci-jointe définit les modalités de collaboration entre le Conservatoire du littoral et la Communauté de communes de l'île d'Oléron ainsi que les droits et obligations des parties contractantes.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le Président à signer la convention de gestion du domaine du Conservatoire du littoral Site du Marais d'Oléron/secteur de Fort Royer (n°17-815) sur la commune de St-Pierre d'Oléron.

Pas d'observation.

---

20. DEPLACEMENTS – POURSUITE DE L'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

L'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique mise en place depuis le 1er Janvier 2019 par la communauté de communes de l'île d'Oléron est proposée d'être reconduite pour l'année 2021. Cette aide s'élève à 10% du prix TTC du vélo, dans la limite de 100 €. Un budget de 10 000 € est alloué à ce dispositif d'incitation financière.

Vu la délibération du 4 février 2015 affirmant l'engagement de la CDC de l'île d'Oléron en faveur de la transition énergétique,
Vu la convention signée le 24 juin 2015 avec l'État labellisant l'île d'Oléron comme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »,
Vu la convention signée le 24 juin 2015 avec la Région Poitou-Charentes engageant la CDC de l'île d'Oléron dans l'élaboration d'un document stratégique et d'un plan d'actions « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS),
Vu le code de l'énergie articles D251-1 à D251-6 et article D251-7 à D251-13,
Vu l'arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'achat et à la location des véhicules peu polluants.

Le décret n° 2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants fixe les nouvelles règles de l'État en matière d'incitations financières. En particulier, une aide, dite "bonus vélo à assistance électrique" peut être attribuée, à compter du 1er février 2018, à toute personne physique majeure justifiant d'un domicile en France, dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle est nulle, et qui acquiert un cycle à pédalage assisté, au sens de l'article R 311-1 du code de la route, neuf, qui n'utilise pas de batterie au plomb et n'est pas cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Cette aide ne peut être attribuée que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité locale et ne peut être versée qu'une seule fois à un même bénéficiaire. Le montant de cette aide complète celui de l'aide allouée par une collectivité locale sans pouvoir lui être supérieur et ne peut avoir effet de porter le cumul des 2 aides au-delà du plus faible des 2 montants suivants : 20 % du coût d'acquisition TTC ou 200 €.

Ainsi, il est proposé que la Communauté de communes de l'île d'Oléron renouvelle son aide locale à l'achat de vélos à assistance électrique pour l'année 2021. Ce dispositif s'intègre à la démarche de Territoire à Énergie Positive (TEPOS) et au Plan Global de Déplacement (PGD), visant à augmenter la pratique du vélo dans les déplacements.

Pour tout type de matériel éligible au dispositif d'aide, le montant de l'aide à l'achat octroyée par la Communauté de communes s'élèvera à 10% du prix TTC du vélo, dans la limite de 100 €. (Les modalités sont précisées dans une annexe)
Un budget de 10 000 € sera alloué à ce dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos. Les aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique seront satisfaites selon l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits budgétaires de l'année en cours réservés à cette opération.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les modalités et le montant de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique,
APPROUVE l'inscription des crédits nécessaire à cette action,
AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette action,
AUTORISE le Président à procéder au reversement de cette aide financière.

Madame Frougier demande si les communes peuvent être bénéficiaires.
Monsieur Parent répond que ce n'est pas dans le règlement.
Monsieur Sueur précise que la commune de St-Pierre d'Oléron avait déjà bénéficié d'une telle aide dans le cadre d'un autre dispositif.

16h00 Départ de Mme Delhumeau-Jaud – pouvoir à Mme Rabelle.

---

21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE SUR LE BATIMENT NOMAD ALTERNATIV HABITATION SUR LA ZAE LE PERROTIN

Suivant réunion en date du 3 mai 2017, la commission de développement économique de la Communauté de Communes a donné un avis favorable à la demande de Monsieur Vincent MARTIN, alors domicilié "Camping Le Chassiron", 17, rue des Pérots, à SAINT DENIS D'OLÉRON, pour l'acquisition d'un lot de la ZAE du Perrotin, à SAINT PIERRE D'OLÉRON, afin d'y implanter une entreprise de conception, construction et commercialisation d'habitats nomades en bois (roulotte, tiny-house, …).

Suivant permis de construire numéro PC 17385 17 00089, en date du 20 novembre 2017, Monsieur MARTIN était autorisé à construire sur le lot 9 de ladite ZAE - parcelle cadastrée section ZT, numéro 60, lieudit "Les Colombiers Nord", pour une contenance de 03a 40ca - un entrepôt de 130m² pour le projet décrit au dossier de demande (entrepôt de stockage et montage de roulottes, pas d'accueil de public).
Observation étant ici faite que, par écrit en date du 20 septembre 2017, annexé à l'arrêté de permis de construire susvisé, Monsieur MARTIN attestait sur l'honneur que cette construction ne comporterait aucun étage.

Suivant acte reçu par Me Catherine BOURGOIN, notaire à SAINT PIERRE D'OLÉRON, le 21 février 2018, Monsieur MARTIN s'est porté acquéreur, en nom propre, de la Communauté de Communes, moyennant le prix de 27.336€ TVA incluse, du terrain dont il s'agit.
Audit acte :
- l'acquéreur s'est obligé à respecter scrupuleusement les conditions particulières du cahier des charges de cession ou de location des terrains (CCCT) afférent à son acquisition ; acceptant que ces conditions constituent un engagement déterminant du consentement des parties sans lesquelles elles n'auraient pas contracté,
- la Communauté de Communes a fait réserve expresse à son profit, pour une durée de 5 ans, d'un droit de préférence en cas d'aliénation à titre onéreux de tout ou partie du bien cédé ; les modalités particulières de ce pacte figurant au CCCT.

Suivant déclaration reçue en mairie de SAINT PIERRE D'OLÉRON, le 18 juillet 2020, Monsieur MARTIN attestait de l'achèvement du chantier en date du 1er janvier 2020 et de la conformité des travaux réalisés.
Il est précisé que suite au dépôt de cette déclaration, lors du récolement effectué sur le bâtiment, le 19 septembre 2020, un rapport de non-conformité a été dressé le 24 septembre 2020, portant :
- sur l'absence de chauffe-eau solaire,
- rives en recouvrement et non en saintongeaises,
- ouvertures de proportions différentes (fenêtres, portes fenêtres),
- présence de trois préaux sur la façade principale constituant de l'emprise au sol,
- présence d'un abri ouvert en limite d'emprise publique d'environ 15m²,
- aménagement d'un étage sans autorisation (potentiellement à usage de logement malgré l'attestation sur l'honneur indiquant le contraire),
- absence de RT 2012 après travaux,
- tuiles "romane canal" en lieu et place de tuiles mécaniques à courant creux,
- présence de locaux techniques non prévus en façade principale,
Ce rapport a été transmis et réceptionné par le pétitionnaire le 29 septembre 2020.
Observation étant ici faite que Monsieur MARTIN s'est refusé à communiquer aux services municipaux le plan intérieur du bien ni ne les a autorisés à pénétrer dans le bâtiment.

Par courrier recommandé avec accusé de réception reçu le 22 octobre 2020, Me BOURGOIN informait la Communauté de Communes du projet de vente du bâtiment de Monsieur MARTIN à Monsieur et Madame BOQUET, demeurant à SAINT PIERRE D'OLERON, au prix de 180.000€ et, rappelant la stipulation du pacte de préférence ci-dessus mentionné,

précisait que la collectivité disposait, "en application de cette clause, d'un délai de quatre mois à compter de la réception de la présente lettre pour faire connaître le cas échéant" son "intention" de se "porter acquéreur par référence aux mêmes conditions." Et qu'à défaut de réponse dans ce délai le droit de préférence s'éteindrait sans possibilité de solliciter la substitution au contrat ni d'invoquer sa nullité.

Étant ici observé :

- que le dossier de diagnostics techniques joint au courrier de Me BOURGOIN, identifie, page 2 de l'état relatif à la recherche de termites, un bâtiment comprenant en rez de chaussée : trois pièces et une entrée, et à l'étage : cuisine/séjour, WC, chambre avec douche et WC,
- et que renseignements pris auprès de M. BOCQUET celui-ci a indiqué que le bien acquis était destiné au garage de ses véhicules personnels.

Ceci exposé,

Considérant :
- que le règlement du lotissement et les obligations liées au CCCT n'ont pas été respectés,
- que les zones d'activité économique n'ont pas vocation à accueillir des entrepôts de stockage de véhicules pour des particuliers,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le Président :
- à faire jouer le pacte de préférence stipulé au profit de la Communauté de Communes dans les conditions prévues au CCCT (notamment par référence aux articles 6 et 7 du CCCT,
- à intenter toutes actions en contentieux pour non-respect u règlement de lotissement,
- à signer tous actes et pièces liés à ce dossier.

Pas d'observation.

22. ESPACES NATURELS –CONVENTION N°8 DE PARTENARIAT AVEC LE CPIE MARENNES-OLERON.

L'enjeu "Éducation à l'environnement" et « Amélioration des connaissances en espaces naturels » qui s'inscrit dans la politique de gestion territoriale des espaces naturels de la Communauté de communes de l'île d'Oléron a pour objectifs d'améliorer et de développer l'information, la sensibilisation et la communication sur la biodiversité et les espaces naturels de l'île d'Oléron ainsi que de contribuer à l'offre éducative existante et de l'améliorer.

En parallèle, l'association IODDE, labellisée en 2011 CPIE Marennes-Oléron (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), notamment avec le soutien de la Communauté de communes, initie, met en œuvre et participe à des projets dans le domaine du développement durable : animation de démarches participatives, réalisation de suivis scientifiques et diagnostics, actions pédagogiques.

Dans ce domaine, la Communauté de communes de l'île d'Oléron qui reconnaît le rôle et les compétences statutaires de l'association est souvent amenée à coopérer avec celle-ci pour la mise en œuvre de sa politique de gestion territoriale des espaces naturels.

C'est dans ce cadre que le conseil communautaire de la Communauté de communes du 10 juillet 2013 a délibéré pour la signature de la 1ère convention de partenariat relative aux espaces naturels de l'île d'Oléron entre la Communauté de communes de l'île d'Oléron et le CPIE Marennes-Oléron. Depuis, la Communauté de communes délibère chaque année sur la nouvelle convention ; Cette convention annuelle définit les modalités de collaboration entre les deux structures pour l'année et présente en annexe le programme d'actions de l'année.

Au regard de l'intérêt de ce partenariat pour répondre aux enjeux « Education à l'environnement » et « Amélioration des connaissances en espaces naturels », la Communauté de communes de l'île d'Oléron souhaite renouveler cet engagement en 2021.

Voir convention et annexe ci-jointes qui présente le programme d'actions 2021 dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ net de taxes)		RECETTES (€ net de taxes)		TAUX
Action 1 : formation des agents du service Espaces naturels sur la pêche à pied de loisir (règlementation + biodiversité) – 1j.	450 €	Département Charente-Maritime (Oléron 21-Contrat d'objectifs 80% de l'action 2)	2 880 €	80%
Action 2 : réalisation d'actions intégrées au plan de gestion des ENS du littoral - Suivi naturaliste de la dune du Douhet – 7j	3 150 €	Communauté de communes de l'île d 'Oléron	720 €	20%
TOTAL	3 600 €		3 600 €	100%

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
- AUTORISE le Président à signer la 8ème convention de partenariat relative aux espaces naturels de l'île d'Oléron avec le CPIE Marennes-Oléron (association IODDE).
- APPROUVE le plan de financement proposé.
- AUTORISE le versement d'un montant maximal de 3 600€ sur présentation des factures et des bilans des actions réalisées.
- AUTORISE le Président à solliciter les aides financières possibles auprès des institutions et des partenaires de l'opération au taux le plus élevé possible.
- AUTORISE le Président à inscrire les dépenses au budget prévisionnel 2021.

Monsieur Sueur dit que c'est une belle démarche qui bénéficie aux visiteurs de l'île d'Oléron et l'intervention des ambassadeurs pendant l'été 2020 auprès des touristes a montré la réussite de ce contact.
Monsieur Parent souhaiterait que soit redemandée au Conseil départemental l'aide d'un tel dispositif.
Madame Rabelle dit y être favorable mais peut-être dans un contexte différent, comme des ambassadeurs de la diversité.
Monsieur Parent dit que sinon le projet pourrait être porté par la Communauté de communes.

23. ROD – ETUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UNE MATÉRIAUTHEQUE

La Communauté de communes de l'Ile d'Oléron est engagée dans une démarche de prévention et réduction des déchets et met en œuvre des actions favorisant le réemploi, la réutilisation et la réparation sur son territoire. Dans ce cadre, elle souhaite étudier sur son territoire la faisabilité de la création d'une matériauthèque.

Vu la reconnaissance du programme Oléron Zéro Déchets par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » le 13 novembre 2015.
Vu la délibération du conseil communautaire du 20 Septembre 2017 autorisant la signature d'un Contrat d'Objectifs D'Economie Circulaire avec l'ADEME,
Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui prévoit notamment l'augmentation de la TGAP sur les installations de stockage et traitement des déchets d'ici 2025,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation sur le projet de création d'une matériauthèque,

La collectivité souhaite proposer une étude visant à identifier les opportunités et la faisabilité de créer un nouveau lieu dédié au réemploi sur son territoire, et notamment du réemploi des matières et matériaux. Le territoire possède déjà un lieu dédié au réemploi des objets, la Ressourcerie intercommunale, mais les usagers de celui-ci sont en demande de pouvoir réemployer des matières, pour l'usage privé ou professionnel, qui sont destinés aujourd'hui au recyclage.
Avant d'envoyer un matériau vers le recyclage, il est possible de le réemployer sans lui attribuer le statut de déchet ce qui permet de pouvoir le mettre à disposition pour un nouvel usage.

Ainsi, la communauté de communes souhaite pouvoir lancer une étude afin de déterminer les modalités de ce lieu. Celui-ci pourra également accueillir de multiples activités afin de répondre aux demandes actuelles de développement personnel (atelier pour faire soi-même) et professionnel (FabLab) pour faire émerger l'innovation.

Pour cela, le dépôt d'un dossier de réponse à un appel à projet de l'Ademe et de la Région a été fait en décembre 2020, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES				*Taux de participation à l'ensemble du projet*
		Structures	Montant éligible	Taux	Montant	
Etudes	56 500,00	Fonds propres ROD	56 500 €	30%	16 950,00 €	*30,00%*
		ADEME/Région NA	56 500 €	70%	39 550,00 €	*70,00%*
TOTAL :	56 500,00				56 500,00 €	*100,00%*

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE de valider le principe d'étude d'un nouveau lieu dédié au réemploi des matières et matériaux,
AUTORISE le Président à lancer l'étude de faisabilité,
AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, notamment les demandes d'aides financières.

Pas d'observation.

24. ROD – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON POUR LA MISE EN PLACE DE COLONNES SEMI-ENTERREES EN CENTRE VILLE – PHASE 2

La Communauté de communes de l'Ile d'Oléron a mis en place en 2014 et 2015 des colonnes enterrées et semi-enterrées. Ella n'a pas prévu d'autres implantations de ce type mais soutient, sur demande préalable, des projets d'implantation de colonnes de ce type lorsqu'elles sont intégrées dans des projets de réaménagement portés par les communes, les bailleurs sociaux ou autre.

Vu la délibération du 25 septembre 2019 autorisant le président à verser une subvention d'investissement d'un montant de 26 250 € HT pour la mise en place de colonnes semi-enterrées à la commune du Château d'Oléron,

Dans le cadre du réaménagement de la voirie en centre-ville et afin de pallier à des problèmes récurrents de collecte des déchets des usagers, la commune du Château d'Oléron a mis en place début 2020 un point tri sélectif composé de 3 colonnes semi-enterrées pour la collecte des déchets et a sollicité la Régie Oléron Déchets, compétente en la matière, qui a financé ces équipements sous forme d'une subvention d'investissement de 8 750 € par colonne, soit 26 250 € pour le projet de la phase 1.

Dans le cadre de la poursuite des travaux par la commune, une seconde phase de travaux a été réalisée avec l'implantation de colonnes semi-enterrées :
- 1 colonne de 4m^3 pour les déchets d'emballages en verre,
- 1 colonne de 5 m^3 pour les déchets d'emballages et papiers,
- 1 colonne de 5 m^3 pour les ordures ménagères,

Le montant total des travaux, fourniture des colonnes, pose et génie civil inclus est de 37 134.89 € HT. Le montant alloué par la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron est de 8 750 € par colonnes soit 26 250 € pour le projet.
A compter de la réception de l'ouvrage, la propriété des colonnes sont transférées à la Régie Oléron Déchets qui assure leur collecte, maintenance et entretien.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
approuve le versement d'une subvention d'investissement à la commune du Château d'Oléron pour la mise en place de colonnes semi-enterrées d'un montant de 26 250 € HT après la communication des pièces comptables justifiant de la dépense.

Pas d'observation.

25.- ROD – CONVENTION RELATIVE AUX DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS

La Communauté de communes de l'Ile d'Oléron collecte les déchets d'équipements électriques et électroniques sur les déchèteries. Une convention est établie avec un éco-organisme pour la collecte et le traitement de ces déchets depuis 2007. Cette convention est à renouveler.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 mai 2007, concernant la mise en place de la collecte sélective des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), pour la signature d'une convention avec OCAD3E,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2012, concernant le renouvellement de la convention relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, pour la période 2013-2018,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 4 février 2015 concernant le renouvellement de la convention relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, pour la période 2015-2020,

Considérant que les conventions actuelles avec OCAD3E concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques et les lampes sont arrivées à leur terme en fin d'année 2020,

Considérant que des circonstances exceptionnelles liées d'une part à la pandémie de la COVID-19, d'autre part à une surcharge d'activité réglementaire dans les ministères en charge de la filière des DEEE, ont entrainé du retard sur le calendrier de renouvellement de l'agrément,

Un agrément d'OCAD3E (éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des DEEE depuis 2007), est en cours et l'arrêté de renouvellement pour 2021 de l'agrément d'OCAD3E devrait intervenir prochainement.

Dès obtention de cet agrément, la convention associée sera transmise à la collectivité pour une prise en charge rétroactive au 1er janvier 2021 et pour une durée de 1 an. Cette convention a été préparée avec les équipes de l'AMF, du CNR et d'Amorce.

Les modifications par rapport à la dernière convention sont mineures et portent sur les nouvelles dates d'arrêté d'agrément, la date d'effet ainsi que les modalités de résiliation en fin de l'agrément de transition, la nouvelle dénomination de Recylum, et les textes de loi en référence.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le Président de la Régie Oléron Déchets à signer la convention pour la collecte sélective des DEEE et toutes les pièces relatives à cette convention.

Pas d'observation.

26. ROD – EQUIPEMENTS DE TRI A DESTINATION DES COMMUNES

La Communauté de communes de l'Ile d'Oléron est engagée dans la mise en œuvre de la redevance incitative et souhaite accompagner les usagers dans le tri des déchets. Afin d'accompagner les communes, une dotation exceptionnelle d'équipements de tri est proposée en 2021.

Vu la reconnaissance du programme Oléron Zéro Déchets par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » le 13 novembre 2015.
Vu la délibération du conseil communautaire du 20 Septembre 2017 autorisant la signature d'un Contrat d'Objectifs D'Economie Circulaire avec l'ADEME,
Vu la délibération du conseil communautaire du 30 janvier 2019 décidant de la mise en œuvre de la redevance incitative au 1er janvier 2022,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Oléron Déchets,

La Communauté de communes de l'Ile d'Oléron souhaite proposer aux communes de disposer d'outils de tri communs afin d'améliorer le tri dans les mairies et équipements communaux.

Pour se faire, elle propose de doter chaque commune de caissettes de tri (caissettes en plastique jaune empilable) et de corbeilles de bureau (corbeille de tri à compartiment pour séparer les ordures ménagères et les papiers et emballages). Des affiches seront également fournit pour les utilisateurs et les personnels de ménages.

Le prix d'une caissette est de 6.28 €HT et celui d'une corbeille de 15.04 €. Le budget alloué à l'opération est 2500 € HT.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le Président à fournir des équipements de tri aux communes.

Madame Délisée propose l'acquisition de poubelles pour masques jetables.

27. ROD – AVENANT 1 AU MARCHÉ N° 2016-06.1 POUR LE TRI DES MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE ET CONDITIONNEMENT DES CARTONS BRUNS

La Communauté de communes de l'Ile d'Oléron collecte les emballages et papiers et dispose d'un marché avec CALITOM, syndicat de traitement des déchets de Charente, pour réaliser leur tri. Suite à la pandémie de COVID-19, des emballages envoyés en centre de tri n'ont pu être triés et ont été envoyés en enfouissement.
L'avenant n°1 a pour but de réaliser le bilan financier de l'opération.

Vu le marché notifié le 17/06/2019 relatif au tri des matériaux issus de la collecte sélective et au conditionnement des cartons bruns, conclu avec Calitom, le Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente, exploitant le centre de tri ATRION,
Vu les articles L.2194-1 et R.2194-8 du Code de la Commande Publique, précisant les conditions de modification d'un marché public,
Vu le faible montant de l'avenant (moins de 5% du marché), la réunion de la commission d'appel d'offres n'est pas nécessaire,

Considérant que suite à la pandémie de COVID-19 les prestations de tri n'ont pu être réalisées dans des conditions normales, l'exploitant du centre de tri a été dans l'obligation de prendre des mesures exceptionnelles pour garantir la sécurité du site, notamment incendie, et du personnel ;

Le présent avenant a pour objet de contractualiser des modifications de prestations de tri durant la période de confinement de mars à avril 2020 suite à la pandémie de COVID – 19.

Durant la période de confinement de mars à avril 2020, l'activité de tri a été stoppée, et 70.01 tonnes déchets réceptionnées sur le centre de tri n'ont pas été triées et évacuées sur le centre de Stockage de CALITOM à Sainte Sévère (Valoparc).

Suite à cette modification, il convient de contractualiser un avenant pour la non réalisation de la prestation de tri et pour le transfert et le traitement des déchets à Sainte Sévère :

- Moins- value pour la prestation de tri non réalisée : 70.01 T x 173.09 € = - 12 118.03 HT ;
- Plus-value pour le transfert des déchets de Mornac à Sainte Sévère 70.01 T x 25 € = + 1 750.25 € HT ; (Délibération du 07 novembre 2019)
- Plus-value pour le traitement par enfouissement des déchets à Valoparc, TGAP inclus 70.01 Tx 84 € = 5 880.84 € HT. (Délibération du 09 Janvier 2020).

La contractualisation de ces modifications a pour incidence financière la réalisation d'un avoir sur la facture de prestation de tri de Janvier 2021 de – 4 486.94 € HT.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 du marché ROD2016-06.1 avec CALITOM.

Pas d'observation.

28. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
Vu la décision du Président fixant le dernier tableau des effectifs en date du 16 décembre 2020

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, Actualise les créations d'emploi figurant sur le tableau des effectifs suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS mise à jour au 19 janvier 2021

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur d'EPCI (Strate 20 000 à 40 000 habitants)		A	1	TC	1
Attaché titulaire	Chargé de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage	A	1	TC	1
Attaché hors classe	Directeur Général des Services	A	1	TC	1
Attaché CDI	Responsable ressources humaines	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Responsable du service développement économique	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission de développement économique en faveur de l'emploi	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission agriculture durable	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission Manager de commerces de proximité	A	1	TC	1
~~Attaché contractuel~~ (1)	~~Chef de projet TEPOS~~	~~A~~	~~0~~	~~TC~~	0
~~Cadre d'emploi des attachés~~ (2)	~~Chef de projet TEPOS~~	~~A~~	~~0~~	~~TC~~	0
Attaché contractuel	Chargé de mission Déplacements TEPOS	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargée de mission CTG /Agenda 21	A	1	TC	1
Rédacteur ppal de 1ere cl	Responsable du service habitat et social Gestionnaire foncier	B	2	TC	2
Rédacteur	Responsable secrétariat général/accueil/communication	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Contrat Local de Santé	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Circuits courts alimentaire et évènementiel	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Assistant développement éco maison des entreprises	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Chargé de communication	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Animateur foncier agricole	B	1	TC	1

Adjoint administratif principal de 1ere classe	Gestionnaire Taxe de séjour Assistance ressources humaines Assistante comptabilité Assistante du service instruction Assistant urba / foncier Secrétariat Général	C	6	TC	6
Adjoint administratif	Accueil Assistante RH Secrétariat service technique Comptabilité /littoral	C	4	TC	3
Journaliste-pigiste (Art3)			1		1
Total filière administrative (1)			**29**		**28**

FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	Responsable urbanisme / foncier	A	1	TC	1
Ingénieur	Responsable pôle technique Responsable aménagement et mobilité	A	2	TC	2
Ingénieur CDI	Politique territoriale de gestion des espaces naturels	A	1	TC	1
Ingénieur contractuel	PAPI programme d'action et de prévention des risques d'inondation /submersion	A	1	TC	1
Ingénieur contractuel	responsable du service littoral / EN	A	1	TC	1
Cadre d'emploi des ingénieurs (2)	Chef de projet TEPOS	A	1	TC	0
Technicien principal 1ère cl	Technicien voirie informatique Technicien littoral Instructeur du droit du sol	B	3	TC	3
Technicien contractuel	Prévention des risques professionnels	B	2	TC	1
Technicien contractuel	Technicien resp. équipe espaces naturels	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien littoral / espaces naturels	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien littoral	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien énergies renouvelables	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Conseiller en énergie partagée	B	2	TC	1
Technicien contractuel	Conseiller info-habitat	B	2	TC	1
Technicien contractuel	Technicien bâtiments	B	1	TC	1
Agent de maîtrise principal	Chef d'équipe du service Mobilité et Aménagement	C	1	TC	1
Adjoint technique principal 1ère cl	agent bâtiment gardien de l'aérodrome	C	2	TC	2

Adjoint technique principal 2ème cl	2 agents des batiments 1 agent espaces verts 1 agent littoral /espaces naturels	C	4	TC	3
Adjoint technique (5)	2 agent des bâtiments 2 agents espaces verts 3 agents service littoral /EN 1 agent service littoral /EN / espaces verts	C	8	TC	7
Adjoint technique contractuel	Agents des espaces naturels	C	2	TC	2
Total filière technique (2)			38		32

Effectif du service « enfance – jeunesse »

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)		CAT.	Effectif budgétaire	Temps	Effectif pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif principal 2ème classe	Assistante administrative / financière Enf Jeunesse	C	1	TC	1
Sous total filière admi. (1)			1		1
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal 1ere cl	Crèche de Dolus	C	1	TC	1
Sous total filière tech. (2)			1		1
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE					
* Secteur social et activité d'éducation					
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Responsable du relais assistant(e)s maternel(le)s	A	1	TC	1
Educateur de jeunes enfants	Crèche de Dolus et Saint Georges	A	5	TC	4
Agent social principal 2eme cl	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	3	TC	3
Agent social territorial	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	3	TC	2
* Secteur médico-social					
Cadre d'emploi des infirmiers teritoriaux	Crèche de Dolus	B	1	TC	1
Auxiliaire de puériculture ppal 1ere cl	Crèche de Dolus	C	2	TC	2
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl	Crèche de Saint Georges / Dolus	C	3	TC	3
Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	1	TC	0
Sous total filière San. & Soc. (3)			19		16
FILIERE DE L'ANIMATION					

Cadre d'emploi des Animateurs	Responsable Bureau Information Jeunesse	B	1	TC	0
Adjoint territorial d'animation principal 1ème cl	Directeur centre de loisirs	C	1	TC	1
Adjoint territorial d'animation principal 2ème cl	Coordinateur projets enfance jeunesse	C	1	TC	1
Adjoint territorial d'animation 20/35°	Animateurs centre de loisirs	C	2	TNC	2
Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation 20/35° (3)	Animateurs centre de loisirs	C	2	TNC	0
Cadre d'emploi des Adjoints territoriaux d'animation	Animateur jeunesse socio-culturel	C	1	TC	1
Sous total filière animation (4)			8		5

FILIERE SPORTIVE					
Conseiller territorial des APS	Responsable enfance jeunesse	B	1	TC	1
Sous total filière sportive (5)			1		1

Total Enfance-jeunesse (1+2+3+4+5)			30		24

Total CDC (ens. des services)			97		84

Effectif de la Régie Musées & Patrimoine de l'Ile d'Oléron

Grades ou emplois (Agents titulaires)		Cat.	Effectif budgétaire	Temps	Effectifs pourvus
Attaché de conservation	Responsable de service RMPIO	A	1	TC	1
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	Responsable de service RMPIO Régisseur Responsable Musée	B	3	TC	3
Assistant de conservation ppal de 2 ème cl	agents RMPIO	B	2	TC	0
Assistant de conservation	Responsable Maison Paysanne	B	1	TC	1
Assistant de conservation contractuel	Chargé de projet Moulin de la Brée	B	1	TC	1
Adjoint du patrimoine pp de 1ère cl	Médiation service des publics Responsable accueil Musée Responsable Ecomusée et agent accueil musée	C	3	TC	3
Total RMPIO			10		8

Effectifs de la Régie Oléron Déchets

I - Salariés de droit privé

Intitulé du poste		Statut	Effectifs budgétaires	Temps	Effectifs pourvus
Services communs					
Responsable service financier et comptabilité		CDI	1	TC	1
Responsable service marchés		CDI	1	TC	1

publics					
Technicien du bâtiment		CDI	1	TC	1
Chef de service Régie Oléron Déchets		CDI	1	TC	1
Responsable collecte		CDI	1	TC	1
Technicien de collecte		CDI	1	TC	1
Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères		CDI	1	TC	1
Agent de maintenance et de valorisation des déchets		CDI	1	TC	1
Agent de maintenance des bacs de collecte de déchets		CDI	1	TC	1
Assistante du service ROD		CDI	1	TC	1
Agent de lutte contre les dépôts sauvages		CDD	1	TC	1
Ecopôle Déchèteries					
Responsable d'exploitation écopôle		CDI	1	TC	1
Responsable sensibilisation et réduction des déchets		CDI	1	TC	1
Assistant chef de projet		CDD	1	TC	0
Animateur du tri et de la prévention		CDI	2	TC	2
Agent de distribution et de sensibilisation		CDI	1	TC	1
Agent chargé de l'accueil / secrétariat (Ecopôle)		CDI	1	TC	1
Gardien de déchetterie		CDI	6	TC	6
Conducteur d'engins		CDI	3	TC	3
Responsable des déchèteries		CDI	1	TC	1
Total			28		27

II - Agents titulaires

Grades ou emplois		Cat.	Effectifs budgétaires	Temps	Effectifs pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif ppal 1ere cl	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	1
Adjoint administratif ppal 2ème classe	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	0
Adjoint administratif	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	1
Total (1)			3		2

FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal de 1ere cl	conducteur d'engins	C	1	TC	1
Total (2)			1		1

Total agt. tit. ROD ou de droit public (1+2)	4	3

Effectif total de la ROD :
Budgétaire : 32

Effectif du service tourisme

Grades ou emplois (Agents titulaires)		Cat.	Effectif budgétaire	Temps	Postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur principal de 1ere cl.	Office de tourisme Marennes Oléron	B	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1ème cl	Office de tourisme Marennes Oléron	C	1	TC	0
Adjoint administratif ppal 2ème cl	Office de tourisme Marennes Oléron	C	2	TC	0
Adjoint administratif	Office de tourisme Marennes Oléron	C	1	TC	0
Total			5		1
		TOTAUX	144	0	125

1- Départ du responsable de service TEPOS le 31/12/2020
2- Recrutement du responsable du service TEPOS sur grade d'ingénieur
5- Titularisation agent espaces naturels

Pas d'observation.

29. ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE

Conformément à ses compétences, la Communauté de Communes attribue une subvention de fonctionnement aux associations gestionnaires d'équipements petite enfance (3 crèches multi-accueil) et enfance (3 centres d'accueil collectif de mineurs et 2 locaux jeunes).
Le versement de la subvention annuelle de fonctionnement de chacune de ces associations est conditionné par la transmission du rapport comptable de l'année N-1, approuvé par l'assemblée générale des membres de l'association. Compte tenu qu'une telle réunion n'est pas programmée avant le mois d'avril de l'année N et compte tenu du délai de mandatement, Mesdames et Messieurs les Présidents des associations Atalante, Foyer rural de Saint-Denis d'Oléron, Léo Lagrange , A petits pas, Enfance et Soleil et Les P'tits loups de mer ont sollicité un acompte sur la subvention 2021 afin d'éviter les problèmes de trésorerie.

La subvention globale sera versée trimestriellement sur l'année 2021,

Considérant l'avance comme premier versement,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
ACCORDE un acompte sur la subvention 2021 à :

- l'association Atalante de 32 750 €,
- l'association Foyer Rural de 21 250 €, (dont 11 250 € pour l'ACM et 10 000 € pour le Local Jeunes)
- l'association A Petits Pas (crèche l'Ilôt Mômes) de 30 200 €,
- l'association Enfance et Soleil (crèche Boule de Gomme) de 26 250 €,
- l'association Les P'tits Loups de Mer de 28 125 €,

- l'association Maison de l'Enfance Léo Lagrange de 109 794,54 €

Ces subventions seront inscrites au budget primitif 2021.

Pas d'observation.

30. ENFANCE JEUNESSE – REGULARISATION AIDE A L'INVESTISSEMENT CONCERNANT LA RELOCALISATION DU MULTI ACCUEIL LE CHATEAU D'OLERON

Le conseil d'administration de la CAF de la Charente-Maritime a voté dans sa séance du 3 Novembre 2020 le financement du projet de relocalisation de la Crèche les ptits loups de mer.
Celui-ci remplace et annule la décision précédente prise en 2015 au titre du plan de rénovation des Eaje et des fonds d'accompagnement PSU, le projet initial ayant évolué.

A ce titre, afin de régulariser la situation et clôturer les précédents dossiers, la Communauté de Communes doit procéder au remboursement des 74 000 € débloqués et versés par anticipation par la CAF en 2017 et non utilisés.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le remboursement des 74 000 € à la Caf de la Charente Maritime.

Pas d'observation.

31. DISPOSITIFS D'AIDES A L'HABITAT : VALIDATION DU REGLEMENT DES AIDES A L'HABITAT 2021

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, le 18 décembre 2019,
Vu la convention établie entre l'Etat, l'ANAH et la Communauté de Communes, relative à la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG) de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron,
Vu la convention de partenariat du 9 novembre 2018 signée avec les organismes de logement social.
Vu les propositions de la commission "Habitat-Santé-Social" réunie le 17 décembre 2021,

Monsieur le Président rappelle que depuis sa création, la politique du logement et du cadre de vie fait partie des compétences de la communauté de communes de l'île d'Oléron. Fort du bilan flatteur du 1 er PLH adopté en mai 2011 et qui aura notamment permis la programmation de 223 logements locatifs sociaux sur l'ensemble du territoire et la réhabilitation de près d'un millier de logements privés, les élus communautaires ont décidé de poursuivre leur action au travers d'un nouveau PLH adopté le 18 décembre dernier.
A travers son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH II), la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron s'est donnée pour ambition de permettre à tous, et notamment aux plus modestes, de vivre dans les meilleures conditions d'habitat possible sur le territoire.
Dans ce cadre, le Guide des aides à l'habitat définit les modalités d'intervention financière de la collectivité en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et du soutien à la production de logements locatifs.

Le programme d'actions proposé s'articule autour des axes suivants :

- Amélioration de la performance énergétique du parc privé ancien (d'au moins 35%), emploi de matériaux biosourcés et installation d'équipements de chauffage lourds ou de système de production d'eau-chaude sanitaire utilisant une énergie renouvelable ;

- Adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ;
- Lutte contre l'Habitat Indigne ou Très Dégradé ;
- Aide à l'accession à la propriété dans le parc privé ancien.
- Production de logements locatifs privés à loyers maîtrisés dans le cadre du dispositif « louer abordable » de l'Anah et soutien au déploiement de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale de Charente-Maritime (AIVS « Alizés 17 ») et au recours à l'Intermédiation Locative assurée par le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) ;
- Soutien à la production de logements locatifs sociaux publics (bailleurs sociaux) ;

- Actions en faveur des jeunes et des travailleurs saisonniers avec le soutien de la Communauté de Communes accordé au CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes).

Le document joint en annexe à la présente délibération propose une synthèse de ces différents dispositifs et rappelle pour chacun les modalités et conditions d'interventions définis pour l'année 2021.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
VALIDE le règlement d'intervention de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron dans le cadre de la Politique du Logement et du Cadre de Vie,
AUTORISE le Président à signer les conventions portant sur l'attribution des subventions définies dans le règlement des aides à l'habitat joint à la présente délibération,
RAPPELLE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Monsieur Parent rappelle que la problématique du logement est prioritaire, qu'il y a une forte demande en logements sociaux et en logement saisonnier. Il rappelle les projets en cours : le logement pour les jeunes à Dolus (dans l'ancienne maison de retraite), le projet de logements saisonniers dans la gendarmerie de St-Pierre, d'autres projets en cours d'étude à La Douelle et au centre hélio-marin de St-Trojan.

32. AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – RATTACHEMENT DES CREDITS AU BUDGET 2021 DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS ET NON MANDATEES

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron le 18 décembre 2019 ;
Vu le protocole d'accord du Programme d'Intérêt Général Habitat 2020-2024 (PIG) de l'Ile d'Oléron ;
Vu les décisions prises par l'Agence Nationale de l'Habitat ;
Dans le cadre de la Plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé mise en place sur le territoire de l'Ile d'Oléron ;
Vu le règlement des aides à l'habitat 2017 de la CCIO adopté par délibération du 15 mars 2017 ;
Vu le règlement des aides à l'habitat 2018 de la CCIO adopté par délibération du 14 mars 2018 ;
Vu le règlement des aides à l'habitat 2019 de la CCIO adopté par délibération du 30 janvier 2019 ;
Vu le règlement des aides à l'habitat 2020 de la CCIO adopté par délibération du 29 janvier 2020 ;
Vu les subventions accordées dans ce cadre et pour lesquelles des délibérations ont été prises et dont les paiements n'ont pas encore été effectués,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le rattachement des crédits nécessaires au budget 2021,
AUTORISE le président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides.

Propriétaires Occupants :

N° dossier	Délibération	Bénéficiaire	Commune	Subvention accordée	Nature du projet
1/19-PO	DBC 2 du 16/01/19	DECROIX Thierry et Anita	SAINT GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique + Adaptation
2/19-PO	DBC 2 du 16/01/19	DANDONNEAU Serge	DOLUS D'OLERON	500 €	Adaptation
25/19-PO	DBC 2 du 07/05/19	BOVO Ginette	SAINT GEORGES D'OLERON	500 €	Adaptation
47/19-PO	DBC 3 du 03/07/2019	LUCAZEAU Emilie	DOLUS D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
53/19-PO	DBC 1 du 28/08/19	DELACOURTE Eric et Claudine	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	500 €	Adaptation

57/19-PO	DBC 1 du 28/08/19	CHAUVET Monique	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
63/19-PO	DBC 1 du 28/08/19	MENANTEAU Mickaël	DOLUS D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique + Sortie d'insalubrité
67/19-PO	DBC 2 du 18/09/19	DELAYEN Jeannine	SAINT-DENIS D'OLERON	500 €	Adaptation
73/19-PO	DBC 1 du 16/10/19	BAUD Teddy	SAINT-DENIS D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
75/19-PO	DBC 1 du 16/10/19	FOULIARD Michèle	BOIGNY SUR BIONNE	2 000 €	Performance énergétique
78/19-PO	DBC 1 du 16/10/19	PIGEAUD Gilles	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
79/19-PO	DBC 1 du 16/10/19	PENCHAUD André et Solange	SAINT-GEORGES D'OLERON	500 €	Adaptation
80/19-PO	DBC 2 du 11/12/19	CHOMBEAU Alexis et Elodie	DOLUS D'OLERON	5 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
82/19-PO	DBC 2 du 11/12/19	HERREWYN Florent	SAINT-PIERRE D'OLERON	4 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique + Sortie d'insalubrité
83/19-PO	DBC 2 du 11/12/19	PREVEAUDEAU Corinne	SAINT-PIERRE D'OLERON	2 000 €	Performance énergétique
85/19-PO	DBC 2 du 11/12/19	GUILLET Nicole	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Energie + Adaptation
85/19-PO	DBC 2 du 11/12/19	ALBERTINI Sabine	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
88/19-PO	DBC 2 du 11/12/19	BOSI Alain et Marie France	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
90/19-PO	DBC 2 du 11/12/19	BONNEAU Ophélie	SAINT-GEORGES D'OLERON	4 000 €	Performance énergétique + Sortie d'insalubrité
95/19-PO	DBC 2 du 11/12/19	DUBOIS Roger et Michèle	DOLUS D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
96/19-PO	DBC 2 du 11/12/19	RATEAU Rudy et Sabine	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
97/19-PO	DBC 2 du 11/12/19	ROUSSEAU Michel	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
98/19-PO	DBC 2 du 11/12/19	POUTET Robert et Raymonde	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
Sous-Total 2019				32 500 €	
01/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	BREUIL Roger	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
02/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	LE GUERN Jean-Louis	SAINT-PIERRE D'OLERON	2 000 €	Performance énergétique
03/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	HERROU Arnaud	SAINT-PIERRE D'OLERON	2 000 €	Performance énergétique
04/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	DELAPLANCHE Laetitia	DOLUS D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
05/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	BRULLIAU Gérard	SAINT-DENIS D'OLERON	500 €	Adaptation
08/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	SAUDUSSE Marie Nadine	LA CHATAIGNERAIE	1 000 €	Performance énergétique
10/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	LOUYER Florence	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
11/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	NORMANDIN Sylviane	LE CHATEAU D'OLERON	500 €	Adaptation
12/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	CAPITAINE Pascal et VANBUTSEL Véronique	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	1 000 €	Performance énergétique
13/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	DUPEYRON François	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique

15/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	LODOR LANTERY Brigitte	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
17/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	SAVARIN Marie-Claude	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
18/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	SCHIOCCHET Alain	SAINT-PIERRE D'OLERON	2 000 €	Performance énergétique
19/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	TAILLANDY Colette	SAINT-DENIS D'OLERON	1 800 €	Accession à la propriété + Chauffe-eau Solaire
22/20-PO	DBC 2 du 08/04/20	GRAVIER Sylvie	YVES	1 000 €	Performance énergétique
23/20-PO	DBC 2 du 08/04/20	CARCELLER Joël et Françoise	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
25/20-PO	DBC 2 du 08/04/20	NEVEU Audrey	LE CHATEAU D'OLERON	4 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
26/20-PO	DBC 2 du 08/04/20	GARNIER Thibault et DA CRUZ Laurie	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
27/20-PO	DBC 2 du 08/04/20	ALBERTELLI Solène et HORTHENSE Yannick	LA BREE-LES-BAINS	4 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
28/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	ROVALDIERI Jacqueline	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
29/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	GRANIER Mathieu	DOLUS D'OLERON	4 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
30/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	LUCAZEAU Micheline	DOLUS D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
31/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	DEROSIER Alain	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
32/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	TROUSSEREAU Georges	LE GRAND-VILLAGE PLAGE	1 000 €	Performance énergétique
33/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	NORMANDIN Jocelyne	SAINT-PIERRE D'OLERON	500 €	Adaptation
35/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	ROSEO Anne	DOLUS D'OLERON	4 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
36/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	THOMAS Alain et Josette	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
37/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	MAIRE Yoann	SAINT-PIERRE D'OLERON	4 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
39/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	ROBERT Domnique	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
40/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	LUCAS Valérie et TRIBOUART Anne	PARIS	800 €	Chauffe-eau Solaire
41/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	ROY Vincent	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Energie + Adaptation
43/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	PROMPT Géraldine	LYON	1 000 €	Performance énergétique
44/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	BICHON James	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
45/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	PARISOT Adrien	DOLUS D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
48/20-PO	DBC 6 du 17/09/20	RITO Maria Céleste	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
49/20-PO	DBC 6 du 17/09/20	GUERIT Marie-Thérèse	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
50/20-PO	DBC 6 du 17/09/20	VAUZELLE Joe	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
51/20-PO	DBC 6 du 17/09/20	LEONARD Antony	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 800 €	Accession à la propriété + Chauffe-eau Solaire
52/20-PO	DBC 6 du 17/09/20	LEGOGUELIN François et Carole	SAINT-GEORGES D'OLERON	500 €	Performance énergétique

53/20-PO	DBC 6 du 17/09/20	MAINGUET Dominique et GUERIN Sylvie	SAINT-GEORGES D'OLERON	500 €	Performance énergétique
54/20-PO	DBC 6 du 17/09/20	LESQUOY Pierre	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
55/20-PO	DBC 1 du 15/10/20	SAVARIN Elodie	LE CHATEAU D'OLERON	800 €	Chauffe-eau Solaire
56/20-PO	DBC 1 du 15/10/20	BELLAMY Josiane	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	500 €	Adaptation
57/20-PO	DBC 1 du 15/10/20	OUAD Annie	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
58/20-PO	DBC 1 du 15/10/20	DEBLAIS Philippe	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	800 €	Chauffe-eau Solaire
60/20-PO	DBC 1 du 15/10/20	PELTRET Emilie	SAINT-DENIS D'OLERON	800 €	Chauffe-eau Solaire
61/20-PO	DBC 1 du 12/11/20	MIRONNEAU Rémy et Hélène	SAINT-GEORGES D'OLERON	500 €	Adaptation
62/20-PO	DBC 1 du 12/11/20	MOREAU Jacques et Pierrette	DOLUS D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
63/20-PO	DBC 1 du 12/11/20	MONTORO Aryane et José	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	1 000 €	Performance énergétique
64/20-PO	DBC 1 du 12/11/20	FAUX Jacques	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
65/20-PO	DBC 1 du 12/11/20	FILET Stéphane et Nathalie	SAINT-PIERRE D'OLERON	500 €	Performance énergétique
66/20-PO	DBC 1 du 12/11/20	BERTHOU Sébastien et Laëtitia	SAINT-PIERRE D'OLERON	500 €	Performance énergétique
67/20-PO	DBC 1 du 12/11/20	RABEAU Amédée et Marie-Thérèse	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
68/20-PO	DBC 1 du 12/11/20	MALHERBE Claudine	SAINT-DENIS D'OLERON	500 €	Adaptation
69/20-PO	DBC 1 du 12/11/20	BOURIN Lucas	LE CHATEAU D'OLERON	4 800 €	Accession à la propriété + Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
70/20-PO	DBC du 10/12/20	TOURNAIRE Dominique	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
71/20-PO	DBC du 10/12/20	LAMOUREUX Marie-France	LE CHATEAU D'OLERON	1 800 €	Accession à la propriété + Chauffe-eau Solaire
72/20-PO	DBC du 10/12/20	GEROMIN Valentino	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
73/20-PO	DBC du 10/12/20	PERROCHEAU Mathieu et Mme MAURAT Mélissa	DOLUS D'OLERON	500 €	Performance énergétique
74/20-PO	DBC du 10/12/20	COUILLEAU Dominique	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
75/20-PO	DBC du 10/12/20	JOSSE Jocelyne	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
76/20-PO	DBC du 10/12/20	BAYOD Julien	DOLUS D'OLERON	4 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
77/20-PO	DBC du 10/12/20	GERMANAUD Pauline et PELLETIER Pierre Adrien	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
78/20-PO	DBC du 10/12/20	ALBERTELLI Nicole et Yves	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
79/20-PO	DBC du 10/12/20	VERVENT Martine	SAINT-PIERRE D'OLERON	800 €	Chauffe-eau Solaire
80/20-PO	DBC du 10/12/20	AQUAIRE Sarah et MARTIN Benoit	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
81/20-PO	DBC du 10/12/20	BRAUD Claude	SAINT-DENIS D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique

82/20-PO	DBC du 10/12/20	D'HEILLY Marion et François Xavier	LE CHATEAU D'OLERON	500 €	Performance énergétique
83/20-PO	DBC du 10/12/20	FORGEON André et Fatima	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
84/20-PO	DBC du 10/12/20	Mme JOYEAU	SAINT-GEORGES D'OLERON	500 €	Adaptation
85/20-PO	DBC du 10/12/20	POCHARD Elise et BARBEREAU Samuel	LE GRAND-VILLAGE PLAGE	1 300 €	Accession à la propriété + Chauffe-eau Solaire
86/20-PO	DBC du 10/12/20	THIBAUDEAU Bernard et Annie	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
87/20-PO	DBC du 10/12/20	NOIZET Lola	SAINT-PIERRE D'OLERON	4 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
Sous-Total 2020				**96 000 €**	

Propriétaires Bailleurs :

N° dossier	Délibération	Bénéficiaire	Commune	Subvention	Nature de la subvention
03/17-PB	DBC n°1 du 31/05/17	DE RIGAL Steve	SAINT-PIERRE D'OLERON	6 000 €	1 Locatif Social
Sous-Total 2017				**6 000 €**	
01/18-PB	DBC du 11/04/18	CHARLES Alain-Michel	SAINT-PIERRE D'OLERON	2 315 €	2 Locatif Intermédiaire
Sous-Total 2018				**2 315 €**	
02/19-PB	DBC du 06/03/19	Société Foncière d'Habitat et Humanisme	SAINT GEORGES D'OLERON	20 639 €	4 Locatifs Très social
04/19-PB	DBC 3 du 03/07/2019	PACULL Christophe	LE CHATEAU D'OLERON	6 831 €	1 Locatif Intermédiaire
06/19-PB	DBC 1 du 28/08/19	GILLIES Béatrice	SAINT-DENIS D'OLERON	5 589 €	1 Locatif Intermédiaire
08/19-PB	DBC 29/08/18	REBOURS Evelyne	DOLUS D'OLERON	8 000 €	1 Locatif Social
Sous-Total 2019				**41 059 €**	
01/20-PB	DBC 2 du 11/03/20	CHEMIN Georges	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 500 €	1 Locatif Social
02/20-PB	DBC 2 du 11/03/20	GIRAUD Damien	LE CHÂTEAU D'OLERON	2 824 €	1 Locatif Intermédiaire
Sous-Total 2020				**4 324 €**	

TOTAL DES REPORTS VERS LE BUDGET 2021	182 198 €

Pas d'observation.

33. SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : RATTACHEMENT AU BUDGET 2020 DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES ET NON MANDATEES DANS LE CADRE DU PLH

Vu le Code Général de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la communauté de communes de l'Ile d'Oléron le 18 décembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 04 juillet 2018, renouvelant la convention de partenariat avec les organismes de logement social et fixant les modalités de subvention pour le soutien à la production de logements locatifs sociaux publics
Vu les participations financières à la production de logements locatifs sociaux pour lesquelles des délibérations ont été prises et dont les paiements n'ont pas encore été effectués,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le rattachement des crédits nécessaires au budget 2021,
AUTORISE le président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides.

	Délibération	Convention	Nombre de logements	Subvention accordée	Acomptes versés	Rattachement de crédits
I2A « Les Varennes » La Brée-les-Bains	DCC du 15/06/2016	01/16-LLS	17	51 000 €	15 300 €	35 700 €
I2A « Avenue Général Leclerc » Saint-Pierre d'Oléron	DCC 2 du 07/11/2018	02/18-LLS	24	74 000 €	22 200 €	51 800 €
I2A « Domaine d'Arceau » Saint-Pierre d'Oléron	DCC 3 du 07/11/2018	01/18-LLS	7	18 000 €	- €	18 000 €
Habitat 17 « La Minoterie 2 » Saint-Pierre d'Oléron	DCC 9 du 25/10/2017	01/17-LLS	20	70 000 €	21 000 €	49 000 €
Habitat et Humanisme « Rue de St-Pierre » Saint-Georges d'Oléron	DCC 60 du 27/03/2019	01/19-LLS	6	11 000 €	- €	11 000 €
Habitat de la Vienne « Le Vélodrome » Saint-Pierre d'Oléron	DP du 22/04/2020	01/20-LLS	36	118 000 €	35 400 €	82 600 €
SEMIS « Les Jardins d'Eléonore » Saint-Denis d'Oléron	DP du 22/04/2020	02/20-LLS	6	18 000 €	- €	18 000 €
Habitat de la Vienne « Le Gambetta » Saint-Pierre d'Oléron	DCC 19 du 24/09/2020	03/20-LLS	6	22 000 €	6 600 €	15 400 €
						281 500 €

Pas d'observation.

34. SUBVENTIONS 2020 A REPORTER EN 2021

Lors du vote du budget 2020 puis lors des conseils communautaires suivants, la Communauté de Communes a soutenu financièrement certains projets pour l'animation du territoire ou aidé financièrement des associations sociales, culturelles, sportives ou éducatives.

A la fin de l'année 2020, certaines associations n'avaient pu transmettre les bilans comptables ou moraux de leurs actions. Compte tenu du caractère annuel des attributions de subventions par la Communauté de Communes (comptabilité M14 ou M4) et du caractère indispensable de la subvention pour le bon fonctionnement de l'association afin d'équilibrer ses comptes et sa trésorerie, **le Président de la Communauté de Communes sollicite**

l'assemblée afin de réinscrire les subventions qui n'ont pu être versées pour des raisons techniques au budget 2020 :

Budget Communauté de communes :

Date décision	Association	Objet	Montant attribué
BP 2020	Comité de Commémoration de libération Seudre Oléron	Aide au fonctionnement commémoration 1er avril	300 €
BP 2020	MO-TV	Accompagnement des réalisations vidéos des jeunes (Festiprev')	5000 €
BP 2020	AIDES 17	Actions de sensibilisation VIH	1500 €
BP 2020	Conte en Oléron	Manifestation mars 2020	1000 €
BP 2020	OCEAN	OCEAN : atelier mobilité	1000 €
DCC 11/03/20	Département 17	Participation accueil Tour de France	50 000 €
DCC 19/11/20	Handiblues	Déficit festival 2019	3700 €
DCC 19/11/20	Association lycéens de Bourcefranc	Organisation d'ateliers culturels	1000 €

Budget ROD :

BP 2020	Roule ma frite	Recyclage des huiles de friture	9 500€

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
ACCEPTE le versement ces subventions
DIT que les subventions seront reprises au BP 2021.

Pas d'observation.

35. GENDARMERIE INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTION MARCHE LOT 5 – COUVERTURE TUILE

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 09/11/16 confiant à la SEMDAS la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet de construction de la gendarmerie à Saint-Pierre d'Oléron.

CONSIDÉRANT que la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (S.E.M.D.A.S.) a lancé le 05/03/2020 une consultation, dans le respect des dispositions du code de la commande publique, selon la procédure suivante : Procédure d'appel d'offres ouvert (art R.2161-2 à R.2161-5) pour l'exécution des travaux relatifs à la construction de la gendarmerie.

CONSIDERANT le Procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 24 juin 2020 pour l'analyse et l'attribution des marchés de travaux liés à cette consultation.

A l'issue de cette consultation, les lots suivants ont été déclarés infructueux et une nouvelle consultation a eu lieu par procédure adaptée :

- Lot 4 : Charpente métallique – Métallerie – Bardage métallique
- Lot 5 : Couverture tuile
- Lot 8 : Ravalement de façades – Isolation par l'extérieur

Considérant que le conseil communautaire en date du 24/09/2020 a décidé :

- d'attribuer le lot 4 Charpente métallique – Métallerie – Bardage métallique à l'entreprise CSM pour un montant de 274 517.85 € HT et le lot 8 : Ravalement de façades – Isolation par l'extérieur à l'entreprise SOREFAB au montant de 496 996.86 € HT
- de déclarer infructueux le lot 5 : Couverture tuile et de relancer une nouvelle procédure adaptée.

CONSIDERANT que la SEMDAS a lancé le 20 octobre 2020 une consultation relative aux travaux du lot 5 – Couverture tuile pour la construction de la gendarmerie, en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ATTRIBUE le lot 5 – Couverture tuile à l'entreprise MENENTAUD Sébastien pour un montant 108.910,00 €/HT
- AUTORISE Madame la Présidente Directrice Générale de la SEMDAS, mandataire, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Pas d'observation.

---

36. ENGAGEMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES 2021 – DELIBERATION DITE SPECIALE

L'article L 1612-1 alinéa 3 et suivants du CGCT autorise le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses avant le vote du budget : " jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. « L'alinéa 6 précise : "Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
engage les projets suivants :

BUDGET CDC OLERON

➲ Remboursement d'une subvention de la CAF
Selon les termes de la délibération n°30 proposée ce jour à l'assemblée, il conviendrait de rembourser la subvention de 74 000 € versée par la CAF.
Opération : 406 Fonction 64 Article 1318 Montant 74 000 € (Dépense)

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2021.

➲ Achat d'électroménager CLSH St Georges
Le budget 2021 prévoit le remplacement de certains matériels électro ménagers. Afin de permettre l'engagement et l'achat ces matériels avant le vote du budget il conviendrait d'inscrire :
Opération : 407 Fonction 421 Article 2188 Montant 2 000 € (Dépense)

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2021.

BUDGET AERODROME DE BOIS FLEURY

Construction de Hangars
Le budget du BA Aérodrome prévoit la reconstruction de deux hangars. Ce chantier est actuellement en phase de réception (levée des réserves). Pour permettre l'engagement et le paiement du solde des travaux de cette tranche 2021 avant le vote du budget, il conviendrait d'inscrire une partie du budget consacré à cette opération.
Article 2314
Engagement, mandatement, liquidation : 92 000.00 €

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2021.

Note : le budget 2020 intégrait ces travaux au chapitre 21 (travaux réalisés dans l'année) – toutefois la levée des réserves et le paiement des derniers soldes ayant lieu en 2021 il convient d'imputer au chapitre 23 (travaux sur plusieurs exercices).

Pas d'observation.

37. POLE TECHNIQUE – PROJET DE GESTION TECHNIQUE CENTRALISÉE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de la mission de Conseiller en Energie Partagé (CEP), les bâtiments les plus consommateurs en énergie du patrimoine communautaire ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants :

- Centre Aquatique Iléo à Dolus d'Oléron
- Cinéma Eldorado à St Pierre d'Oléron
- Maison de l'Enfance à St Pierre d'Oléron
- Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) à St Denis d'Oléron

Considérant les démarches Cit'ergie et Agenda 21 dans lesquelles la collectivité est engagée, la réalisation d'économie d'énergie au niveau du patrimoine communautaire fait partie des priorités de la collectivité.

Dans le cadre du projet de gestion technique centralisée (GTC) du patrimoine communautaire, les travaux réalisés permettront une gestion à distance des installations techniques en vue de paramétrer leur fonctionnement au plus près des besoins des usagers. Des travaux de régulation et d'optimisation de ces installations seront également menés dans ce cadre. Enfin, l'objectif sera également de quantifier précisément les effets des travaux de rénovation énergétique réalisés dans ces bâtiments.

Pour ce projet, il est possible de solliciter la DSIL et d'envisager le plan de financement suivant :

BP (HT) – PROJET DE GESTION TECHNIQUE CENTRALISÉE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE					
Plan de financement DSIL					
Dépenses		Recettes			Etat de la demande
		Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	
GTC au CLSH St Denis d'Oléron	4479,93 €	Autofinancement		51 654,89 €	
GTC à la Maison de l'Enfance St Pierre d'Oléron	4479,93 €	Etat / DSIL (80 %)	258 274,45 €	206 619,56 €	Financement sollicité
GTC et régulation au Cinéma Eldorado	9 314,59 €				
GTC et sous comptage au Centre Aquatique Iléo	240 000 €				
TOTAL	258 274,45 €	TOTAL		258 274,45 €	

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

ADOPTE le plan de financement proposé.

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 206 619,56 € HT.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021.

Monsieur Sueur souligne le problème des communes dont les dossiers de demande de subvention passent souvent après ceux des grandes collectivités territoriales et des Communauté de communes

QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur Parent donne des informations sur le projet d'éolien offshore et sur le lancement au printemps d'un débat public et dit que c'est une bonne chose d'un point de vie démocratique.

2/ Monsieur Raynal demande si la Communauté de communes pourrait retransmettre les séances de conseil communautaire sur internet.

***